

POSER LES



BASES DE

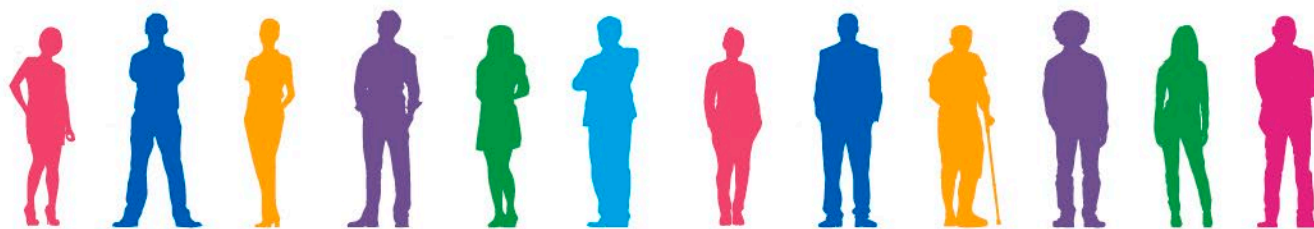


VOTRE AVENIR

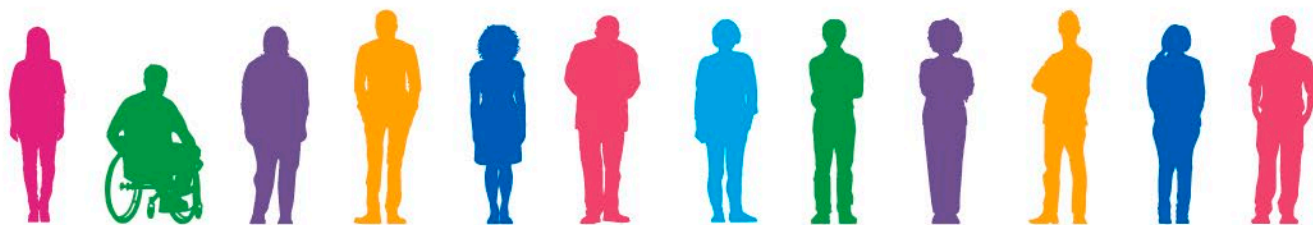
2020

Rapport annuel

Régime de retraite de Radio-Canada



POSER LES BASES DE VOTRE AVENIR



Le Conseil de Fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada s'engage à fournir aux participants de retraite fiables à long terme.

Vous trouverez dans le rapport qui suit des renseignements sur le rendement du Régime de retraite en 2020 et les activités menées durant l'exercice. Nous avons réalisé d'importants progrès pour honorer notre mission, qui est d'assurer la sécurité et la robustesse de votre régime de retraite. Vous pouvez avoir confiance. Vos prestations de retraite seront à votre disposition lorsque vous en aurez besoin.

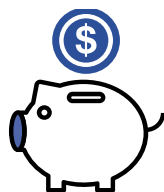
TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2020.....	1
FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE 2020	2
PROFIL DU RÉGIME DE RETRAITE	3
RAPPORT DES FIDUCIAIRES.....	5
RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ / PDG	6
RAPPORT DE GESTION	8
Services aux participants	9
Gouvernance du Régime de retraite.....	11
Aperçu financier.....	13
Survol des placements	18
Rendement des placements.....	27
RAPPORT FINANCIER	35
Responsabilité de la direction relative à la production de rapport financier.....	36
Opinion de l'actuaire.....	37
Rapport de l'auditeur indépendant.....	38
État de la situation financière.....	40
INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE.....	66
CONSEIL DE FIDUCIE ET DIRECTION.....	67
GLOSSAIRE	70

Ce rapport annuel est également disponible en ligne à l'adresse :

<http://cbc-radio-canada-pension.ca/fr>

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2020



PRINCIPE DE CONTINUITÉ*

Excédent de capitalisation

+3,31 \$

MILLIARD

Coefficient de capitalisation

161,4 %



PRINCIPE DE SOLVABILITÉ*

Excédent de capitalisation

+381,1 \$

MILLIONS

Coefficient de capitalisation

104,6 %



8,71 \$

MILLIARDS

(Actif net)



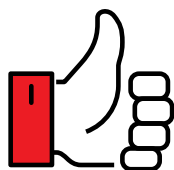
11,5 %

(Taux de rendement en 2020)



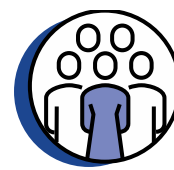
10,6 %

(Rendement annualisé
sur 4 ans)



94 %

(Satisfaction des participants à l'égard des services)



19 509

(Nombre total de participants)

*La description des termes se trouve dans le glossaire situé à la fin du document.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE 2020

BUTS STRATÉGIQUES		INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS (IRC) au 31 décembre 2020	MODE	ACTIVITÉS DE 2020 au 31 décembre 2020	MODE	RÉSULTATS ESComPTÉS D'ICI 2020	MODE
1	Dégager des rendements nets ajustés au risque suffisants pour assurer la viabilité financière et les besoins de liquidité du Régime.	- Le rendement de la Caisse sur 4 ans est supérieur de 0,50 % au rendement de référence. - Le rendement de la Caisse sur 4 ans est égal ou supérieur au rendement actuariel exigé. - La volatilité de l'excédent à risque respecte les attentes en matière de tolérance aux risques.¹	  	- Investir de manière à atteindre les principaux objectifs de rendement de la Caisse. - Mettre en œuvre les modifications apportées à la composition de l'actif pour 2020. - Mettre en œuvre la nouvelle structure de l'actif. - Élargir l'évaluation des risques relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels le Régime est exposé. - Évaluer de nouvelles possibilités et approches de placement.	    	Le Régime est entièrement capitalisé. 	
2	Assurer la prestation rentable et en temps opportun de services d'administration des prestations conformément au texte du Régime.	- Verser les prestations à temps. - Obtenir des résultats de 80 % ou plus au sondage sur l'expérience des participants. - Assurer la prestation de services d'administration des prestations en respectant les cibles.	  	- Gérer et surveiller la prestation des services d'administration des pensions en fonction des ententes sur les niveaux de service (ENS). - Gérer et surveiller la prestation des services de paie des retraités par CBC/Radio-Canada en fonction des ENS. - Achever la mise à niveau du site web du CAP afin d'améliorer la fonctionnalité et l'expérience des participants.	   	- Les niveaux de service sont conformes à des attentes réalisables. - L'utilisation accrue du site web par les participants engendre une réduction des charges administratives. 	 
3	Communiquer efficacement avec les participants et les parties intéressées.	- Évaluer chaque année la relation avec le promoteur. - Présenter aux participants des communications complètes, claires et dans les délais impartis.	 	- Élaborer une stratégie de communication relative au lancement du site web afin de promouvoir l'utilisation du nouveau site web du CAP auprès des participants. - Renforcer la capacité à communiquer par voie électronique avec les participants du Régime. - Faire des présentations annuelles devant les parties intéressées. - Examiner les réunions entre le promoteur et le Régime de retraite afin de cerner les améliorations possibles.	   	- Une approche de communication modernisée. - Des mécanismes plus officiels d'échanges collaboratifs avec le promoteur sont en place. 	 
4	Maintenir en place des structures efficaces de gouvernance et d'organisation qui répondent aux obligations fiduciaires et aux exigences opérationnelles.	- Satisfaire aux exigences réglementaires de l'organisation. - Obtenir une opinion sans réserve des vérificateurs, ne prévoyant pas de retraitement important. - Les réunions et les formations des fiduciaires sont jugées bonnes ou obtiennent une cote supérieure. - Coûts égaux ou inférieurs à la valeur de référence. - Résultats satisfaisants dans les autoévaluations des fiduciaires.	    	- Élaborer un nouveau Plan stratégique pour la période de 2021 à 2025. - Mener l'évaluation actuarielle de 2019 dans les délais prescrits. - Effectuer un examen du cadre d'expression d'assurance pour évaluer le processus d'autoévaluation des mesures de contrôle du Régime. - Procéder à la mise à jour bisannuelle du Registre des risques. - Mener un examen annuel du plan de relève. - Fonctionner sans interruption pendant la pandémie de COVID 19.	     	L'organisation dispose de suffisamment de ressources et compte sur des fiduciaires et une équipe de direction qui ont les compétences requises pour la gérer dans l'avenir. 	
5	Être une organisation d'apprentissage continu.	Offrir souvent des occasions de formation continue.		- Fournir une orientation aux nouveaux fiduciaires. - Offrir aux fiduciaires des occasions de formation continue. - Offrir des occasions de formation et de perfectionnement professionnel aux employés.	  	Une organisation capable d'adaptation qui est prête à évaluer d'autres pratiques et philosophies innovantes, y compris l'examen continu de la stratégie de placement en fonction du passif. 	

PROFIL DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite de Radio-Canada (le « Régime ») est un régime de retraite contributif, à prestations déterminées, qui couvre la majorité des employés de CBC/Radio-Canada et a été constitué le 1^{er} septembre 1961 par la Société. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension, 1985* (la « Loi ») et aux règlements qui en découlent.

Le principal objectif du Régime consiste à offrir des prestations déterminées aux participants conformément au libellé du Régime et aux autres documents qui le décrivent. Les prestations versées aux participants sont financées par l'actif (et les revenus de placements) du Régime ainsi que par les cotisations versées par CBC/Radio-Canada et les employés participants.

COTISATIONS

Les cotisations à verser sont calculées en fonction du salaire et du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP).

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
MGAP	58 700 \$	57 400 \$

Taux de cotisation	Employeur		Employé	
	Avant juil. 2020	Après juil. 2020	Avant juil. 2020	Après juil. 2020
Salaire jusqu' à concurrence du MGAP	9,20 %	9,00 %	8,13 %	8,27 %
Salarié excédent le MGAP*	9,20 %	9,00 %	10,69 %	10,87 %

* Jusqu'à concurrence du salaire maximal admis dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Les prestations de retraite sont rajustées annuellement au 1^{er} janvier pour tenir compte de l'inflation, jusqu'à concurrence de 2,7 %. Ce rajustement s'appelle l'indexation annuelle.

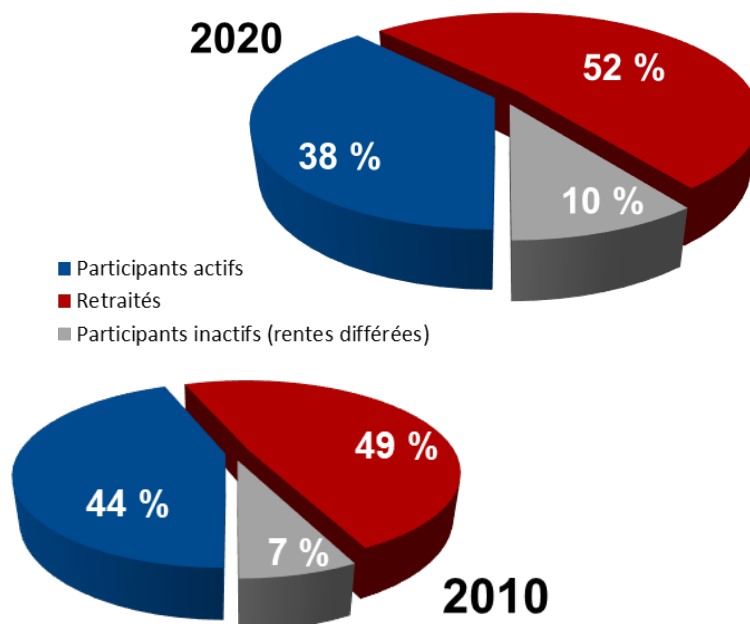
Le montant des prestations de retraite versées est calculé selon le salaire ouvrant droit à pension du participant, la durée de son service ouvrant droit à pension et la moyenne des MGAP.

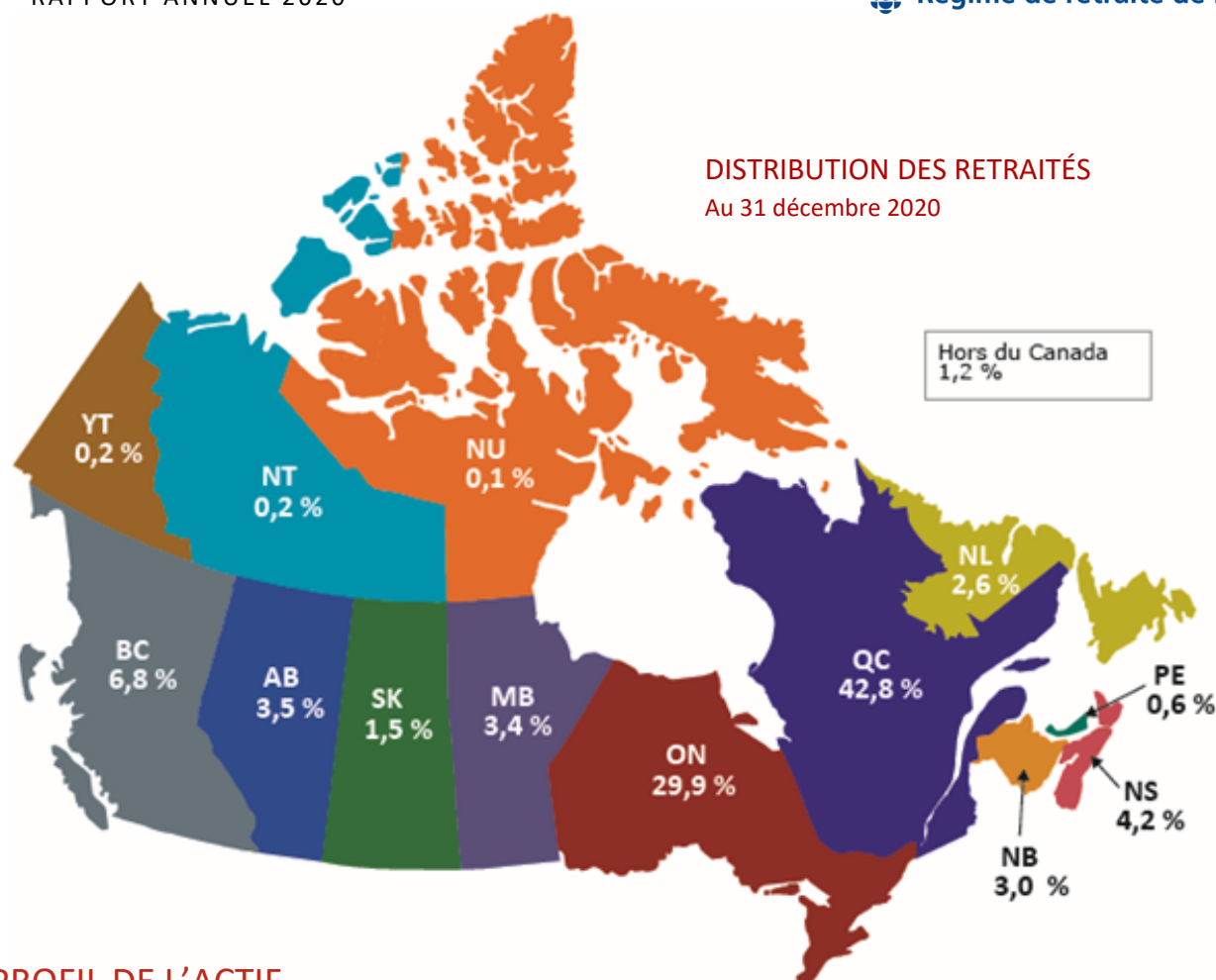
	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Taux d'indexation	1,04 %	1,93 %	2,21 %

PROFIL DES PARTICIPANTS

Au cours de la dernière décennie, le profil des participants au Régime s'est légèrement transformé, le nombre de participants actifs a décliné de 9 % et le nombre de bénéficiaires de rente a augmenté de 13 %, alors que le nombre de titulaires d'une rente différée a augmenté de 55 %.

Nombre de participants	<u>2020</u>	<u>2010</u>
Participants actifs	7 377	8 072
Retraités et conjoints survivants	10 092	8 923
Participants inactifs (rentes différées)	2 040	1 314
Total de participation	19 509	18 309



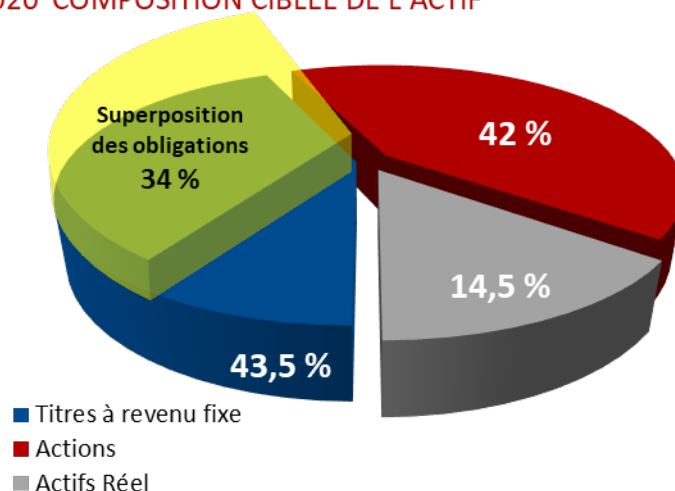


PROFIL DE L'ACTIF

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada (le « Conseil de fiducie ») administre l'actif du Régime (la « Caisse ») en vertu de l'Acte de fiducie conclu entre CBC/Radio-Canada et le Conseil de fiducie. Le Conseil de fiducie est chargé d'investir les fonds de la Caisse, et, ce faisant, il détermine et met à profit les occasions de placement conformément à la Loi, aux règlements et à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement de la Caisse (EPPP). La première catégorie, constituée des titres à revenu fixe (les « actifs appariés »), a une sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt et d'inflation comparable à celle du passif au titre du Régime. L'actif comprend également une composante formée d'instruments dérivés qui est superposée aux obligations pour couvrir les risques de taux d'intérêt et d'inflation du Régime. La seconde catégorie se compose d'éléments, comme les actions cotées en bourse et les placements privés (les « actifs générateurs de rendement »), qui offrent un potentiel de rendement à long terme supérieur, mais sont plus volatils.

Le Régime est géré de manière active par un groupe de gestionnaires de portefeuille, à l'interne et à l'externe, sous la direction de l'administrateur délégué / président-directeur général. L'objectif du Régime est d'obtenir un rendement, après déduction des frais de gestion et d'administration des placements, égal à la progression moyenne annuelle de la valeur du portefeuille de référence majorée de 0,5 %, sur une moyenne mobile de quatre ans.

2020 COMPOSITION CIBLÉE DE L'ACTIF



RAPPORT DES FIDUCIAIRES



Vos prestations sont en sécurité

Dans la dernière année, nous avons tous été confrontés aux défis engendrés par la pandémie de COVID-19. D'importantes perturbations économiques et des marchés financiers volatils ont créé des turbulences dans le secteur des placements, mais l'efficacité de la stratégie de placement à long terme du Régime et de sa méthode de gestion des risques robuste ne s'est pas démentie, de sorte que la sécurité de vos prestations n'est pas menacée.

Nous sommes fiers de souligner que le Régime se porte bien financièrement, puisqu'il est de nouveau entièrement capitalisé selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité, deux indicateurs clés de santé financière.

Exécution stratégique et gouvernance

À titre de fiduciaires, notre rôle consiste à offrir des conseils judicieux et à assurer une saine gouvernance à l'égard de l'administration des prestations, des placements et des risques, de manière à protéger la santé financière à long terme du Régime. La pérennité du Régime n'est pas tributaire de la tenue des marchés dans une année donnée. Résilient, le Régime est conçu pour résister à toutes sortes de situations. Cette approche a bien servi le Régime en 2020 et continuera de le faire dans les années à venir.

Un régime de retraite vigoureux passe par la mise en place d'un plan stratégique rigoureux. À cet effet, le rendement du Régime par rapport à ses buts stratégiques est détaillé à la page 2 du Rapport annuel. En décembre 2020, le Conseil de fiducie a mis à jour son plan stratégique et redéfini les objectifs prioritaires qui nous permettront de protéger la sécurité de la retraite des participants et la stabilité des cotisations pour CBC/Radio-Canada dans les cinq prochaines années.

Voici d'autres activités importantes réalisées en 2020 : le lancement d'un site web perfectionné pour les participants qui nous aidera à améliorer les services que nous leur offrons et à mieux communiquer avec eux, la mise à jour biennale du Registre des risques du Régime, qui lui permet de bien cerner et gérer les risques auxquels il est exposé ainsi que le remaniement des actifs de notre portefeuille, afin d'obtenir un équilibre optimal entre la sécurité des placements et leur rendement.

Remerciements

Je joins ma voix à celle de l'ensemble des membres du Conseil de fiducie pour remercier Duncan Burrill et son équipe, qui ont fait preuve de souplesse et adopté de nouvelles façons de travailler afin de protéger notre personnel. Grâce à leur dévouement, nous avons pu poursuivre sans interruption les activités de placement et maintenir les services d'administration des prestations offerts aux participants pendant la pandémie. Nos participants peuvent continuer en toute quiétude d'accorder leur confiance à notre équipe.

En 2020, nous avons dit au revoir à notre ancien président, M. Rob Jeffery, qui a quitté le Conseil de fiducie en octobre après quatre années de service exemplaire. Au nom du Régime, je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour le travail qu'il a accompli au sein du Conseil de fiducie, y compris son engagement à faire respecter les normes de gouvernance les plus élevées. J'ai intégré le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada en octobre, afin de remplacer M. Jeffery, et suis enthousiaste à l'idée d'assumer la présidence du Conseil de fiducie au cours des prochaines années.

Sincèrement,



Sandra Mason

Présidente

Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada

L'efficacité de la stratégie de placement à long terme du Régime et de sa méthode de gestion des risques robuste ne s'est pas démentie.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ / PDG



Que nous ayons été exposés au virus ou que nous ayons eu à porter le masque, à respecter les consignes d'éloignement physique ou à faire du télétravail (en nous occupant des enfants à la maison), la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur nous tous. Je ne sais pas si nous finirons par revenir à la vie que nous la connaissions avant la propagation du virus. La COVID-19 a illustré à quel point nous sommes vulnérables et interdépendants à l'échelle mondiale, mais nous a également montré ce que nous pouvons accomplir quand nous collaborons. J'espère que vous, votre famille et vos proches vous êtes tirés indemnes de ces événements sans précédent.

Au Régime de retraite de Radio-Canada, nous savons que de telles situations « exceptionnelles » se produisent à l'occasion. De plus, nous savons qu'il est pratiquement impossible de prévoir avec exactitude quand elles auront lieu et quels seront leurs impacts. Par conséquent, au lieu d'essayer coûte que coûte de prédire l'avenir, nous préférons privilégier la mise en place d'un régime de retraite solide et résilient, qui peut traverser avec succès différentes conjonctures. Il s'agit selon nous du meilleur moyen pour permettre au Régime de préserver les prestations de nos participants et la stabilité de la capitalisation pour le promoteur du Régime, CBC/Radio-Canada. L'année 2020 a illustré de belle façon la pertinence de cette approche. Nous allons tirer des enseignements des circonstances de 2020 et nous en servir pour peaufiner notre approche et accroître la résilience du Régime.

« ...privilégier la mise en place d'un régime de retraite solide et résilient, qui peut traverser avec succès différentes conjonctures. »

Les prochaines étapes

Le Régime a été fort occupé en 2020. Bien entendu, nous avons eu à adapter nos activités, pour pouvoir continuer de mener à bien notre mission et protéger les membres de notre équipe pendant la pandémie de COVID-19. Je suis heureux de confirmer que toute l'équipe a relevé le défi haut la main et que nous avons pu fournir des services sans interruption à nos participants, tout en atteignant pratiquement tous les objectifs que nous nous étions fixés pour l'année. Nous avons également entrepris un éventail d'activités en 2020 dans le cadre de notre mission visant à rendre le régime de retraite encore plus robuste et résilient. Voici quelques-unes de nos principales réalisations : élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal, mise en œuvre de la nouvelle composition de l'actif, conception et lancement d'un nouveau portail web pour les participants, réorganisation de certaines de nos activités internes et amélioration notable de nos processus de surveillance à l'égard des gestionnaires de placement externes.

La sécurité de vos prestations

Les situations de capitalisation et de solvabilité du Régime selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité (qui sont expliquées plus en détail à la page 16) sont les principales mesures que nous employons pour vérifier que nous pourrions protéger les prestations de nos participants et la stabilité des cotisations pour CBC/Radio-Canada. Des coefficients de capitalisation supérieurs à 100 % indiquent que les avoirs du Régime sont nettement suffisants pour lui permettre d'honorer ses obligations à long terme. Je suis ravi de vous informer que le Régime affichait à la fin de 2020 un coefficient de capitalisation de 161,4 % selon l'approche de continuité et de 104,6 % selon l'approche de solvabilité. Cela fait plus de 20 ans que les situations de capitalisation du Régime n'ont pas été aussi élevées. Le Régime demeure entièrement capitalisé selon les deux approches et nous poursuivons notre engagement envers la viabilité à long terme du Régime. Les participants n'ont rien à craindre : leurs prestations sont en sécurité.

Comme je l'ai mentionné précédemment, nous nous concentrons sur les mesures de rendement à long terme pour évaluer l'atteinte de notre mission. À 10,6 %, le rendement sur quatre du Régime a été très satisfaisant et il a surpassé tous nos principaux objectifs. La juste valeur de l'actif total de la Caisse de retraite a augmenté considérablement en 2020, passant de 8,0 milliards de dollars à la fin de l'exercice précédent à 8,7 milliards. Enfin, le Régime a versé plus de 313,2 millions de dollars aux participants. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la capitalisation du Régime et les taux de rendement à la page 1.

En 2020, le Régime a été finaliste dans la catégorie de la gestion des risques des prix du leadership dans le secteur des régimes de retraite décernés par la Canadian Investment Review. Cela signifie que le travail du Régime en vue de la création d'un régime de retraite viable et résilient fait l'objet d'une validation et d'une reconnaissance externes.

Que réserve l'avenir

Au moment où je rédige cette lettre au début de février 2021, les campagnes de vaccination s'amorcent et nous semblons percevoir une lumière au bout du tunnel pandémique. Nous ferons vraisemblablement face à d'autres revers dans la gestion de la COVID-19 et verrons naître d'autres difficultés. Au Régime, nous mettrons l'accent sur les aspects que nous pouvons maîtriser, en préparant le Régime à faire face à toutes sortes d'éventualités. Le Régime est parvenu par le passé à composer avec succès avec des marchés volatils et des périodes de ralentissement. Les participants n'ont rien à craindre : leurs prestations sont à l'abri.

L'année 2020 a été synonyme d'excellents résultats et de la réalisation de plusieurs buts stratégiques et activités annuelles clés. Ils sont résumés dans l'infographie de la page 2. Ces résultats sont le fruit des efforts soutenus et du dévouement de l'ensemble de l'équipe du Régime de retraite, qui gère et surveille avec soin les placements et s'occupe de l'administration des prestations de retraite. J'ai hâte de vous informer l'an prochain des progrès que nous continuerons de réaliser pour assurer la sécurité de vos prestations de retraite.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site web : <http://cbc-radio-canada-pension.ca/fr>.

Sincèrement,



Duncan Burrill

Administrateur délégué / président-directeur général

RAPPORT DE GESTION

SERVICES AUX PARTICIPANTS	9
GOUVERNANCE	11
APERÇU FINANCIER	13
SURVOL DES PLACEMENTS	18
RENDEMENT DES PLACEMENTS	27

La présente section du Rapport annuel, préparée par la direction et revue par le Conseil de fiducie, porte sur les données des états financiers audités. Elle a pour but d'aider le lecteur à juger de la situation financière du Régime et de son rendement pour l'exercice écoulé, et de lui donner un aperçu de l'exercice à venir. Le lecteur est mis en garde contre l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs relatifs à la conjoncture économique et aux placements en général.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

L'ADMINISTRATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada (le Conseil de fiducie) a la responsabilité d'administrer le Régime, ce qui comprend, entre autres, le paiement des prestations de retraite aux personnes qui ont pris leur retraite ou qui ont démissionné, ainsi qu'aux survivants des personnes décédées en service actif ou lorsqu'elles étaient à la retraite.

Notre objectif est de fournir aux membres un service de haute qualité de manière rentable. Pour ce faire, nous nous associons à la firme Morneau Shepell Ltd (Morneau), qui offre des services d'administration des prestations de retraite aux employés et aux retraités de CBC/Radio-Canada par l'intermédiaire du Centre d'administration des pensions (CAP). Le Régime surveille de près la qualité des services offerts aux participants. Voici certains des principaux services fournis par le CAP :

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de rentes versées par le Régime à la fin de l'exercice. En 2020, ce nombre a augmenté de 71 par rapport à 2019. Sur quatre ans, le nombre total de rentes en service s'est accru de 3,4 %, passant de 9 756 en 2016 à 10 092 en 2020.

- ▶ les calculs relatifs aux rachats de services passés ;
- ▶ le transfert de droits à la retraite en vertu d'ententes réciproques de transfert ;
- ▶ la coordination des opérations de division des droits à la retraite dans les cas de rupture de mariage ;
- ▶ le traitement de l'indexation des prestations, des rajustements ponctuels, des rajustements de salaire rétroactifs, etc. ;
- ▶ l'accès en ligne, via un site web sécurisé, aux renseignements sur les pensions, aux outils de projection, aux calculs concernant les rentes et les rachats de service ainsi qu'aux formulaires; en outre, ce service permet également de demander des renseignements;
- ▶ un centre d'appels sans frais ; et
- ▶ des représentants à la clientèle pour répondre aux questions sur les rentes, mettant les clients en contact avec des fournisseurs externes et expédier par la poste différents formulaires requis à certaines étapes de la vie.

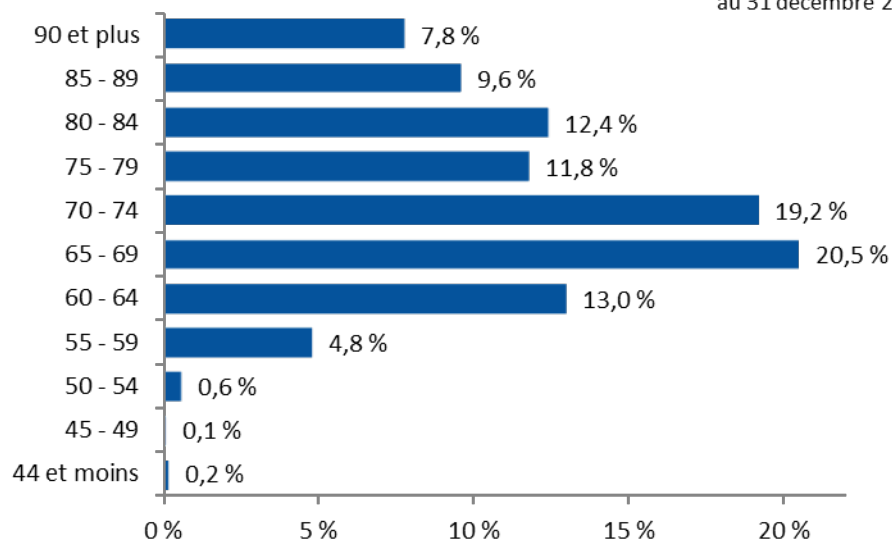
Exercice clos le 31 décembre	2020	2019	2018	2017	2016
Rentes versées					
Rentes versées aux retraités	8 182	8 120	8 056	7 961	7 875
Rentes versées aux conjoints de participants (actifs ou retraités) décédés	1 810	1 799	1 781	1 769	1 772
Rentes versées aux ex-conjoints à la suite du partage des droits à retraite	80	79	79	81	85
Rentes versées aux enfants de participants (actifs ou retraités) décédés	20	23	22	20	24
Total des rentes versées	10 092	10 021	9 938	9 831	9 756

Le CAP a traité plus de 3 000 transactions se rapportant à des départs à la retraite, des cessations d'emploi, des décès et des rachats d'années de service. La satisfaction des participants qui ont appelé au CAP en 2020 est encore élevée à 94 %.

En 2020, le Régime a accueilli 467 nouveaux employés et 293 nouveaux retraités. On encourage les participants du Régime à utiliser le site web du CAP pour tous leurs besoins liés à la retraite. Un nouveau site web à l'intention des participants a été lancé fin 2020. Les employés ont pu découvrir des améliorations aux outils de projection et d'estimation des coûts de rachat. Ils bénéficient désormais d'un nouvel outil de calcul qui leur permettra de se fixer des objectifs de retraite et de voir s'ils sont sur la bonne voie pour y parvenir. Rappelons que le site demeure le moyen le plus efficace et le plus rentable pour le personnel actif et les retraités d'obtenir les renseignements sur leur situation personnelle.

Segmentation des retraités par tranche d'âge

au 31 décembre 2020

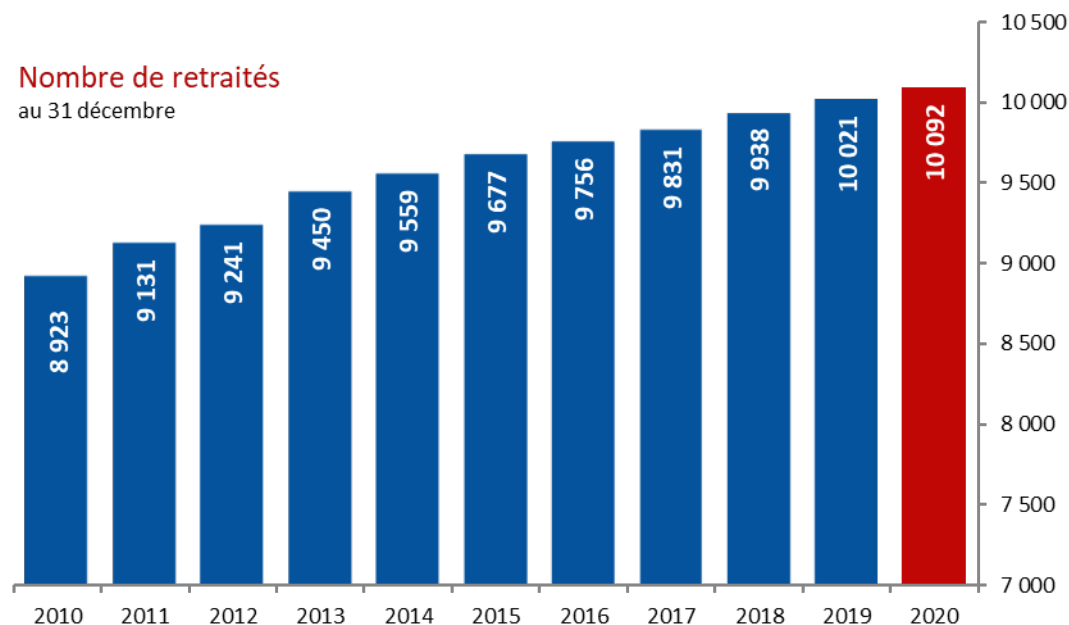


Le nombre total d'ouvertures de session en 2020, y compris les connexions multiples, s'est chiffré à 19 751 pour les employés et à 6 637 pour les retraités. Le centre d'appels du CAP a reçu 5 322 appels en 2020, dont 3 238 provenaient d'employés et 2 084 de retraités et de titulaires d'une rente différée. Dans l'ensemble, la charge de travail en 2020 a été inférieure à celle de 2019, reflétant une baisse significative des volumes d'appels.

Le graphique correspondant illustre la composition selon l'âge des retraités à la fin de l'année (ci-dessus) ainsi que l'accroissement du nombre de rentes servies au cours des 10 dernières années (ci-dessous).

Nombre de retraités

au 31 décembre



GOUVERNANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

APERÇU

La gouvernance du Régime représente les méthodes et les structures adoptées par le Conseil de fiducie pour diriger et gérer le Régime de retraite de Radio-Canada afin qu'il puisse atteindre ses objectifs stratégiques. Celles-ci comprennent le partage des responsabilités parmi le Conseil de fiducie, la direction du Régime et les participants au Régime. Les répercussions des décisions sur les autres parties intéressées telles que CBC/Radio-Canada et son Conseil d'administration sont également prises en compte. L'adhésion à des principes de gouvernance efficaces permet aux fiduciaires de remplir leurs obligations fiduciaires et d'honorer leur objectif premier, soit de verser les prestations de retraite aux participants. En vertu de l'Acte de fiducie conclu entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est chargé de l'administration du Régime, notamment de la gestion de l'actif, du calcul et du versement des prestations de retraite.

Pour s'acquitter de ces tâches, les fiduciaires doivent administrer et faire fructifier l'actif du Régime avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. Le Conseil de fiducie dispose d'un Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) qui définit les principes de placement et les placements admis, compte tenu des besoins du Régime et de ses objectifs. Fidèle à ses principes de saine gouvernance, le Conseil de fiducie a adopté comme cadre de gouvernance les Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). L'Acte de fiducie comporte un tableau des responsabilités du Régime de retraite qui définit les rôles des intervenants en ce qui concerne la gouvernance, la gestion et les activités du Régime.

COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL DE FIDUCIE

En vertu de l'Acte de fiducie, le Conseil de fiducie comprend sept membres. Deux dirigeants de CBC/Radio-Canada en font partie d'office. Le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada nomme les cinq autres fiduciaires, dont deux doivent être administrateurs de la Société ou membres de la direction, les trois derniers étant des nominations générales. Le Conseil de fiducie fonctionne comme un comité général qui traite toutes les questions relevant de sa compétence, notamment celles qui touchent l'administration des prestations, la gestion des placements, la gestion des risques et la production des rapports financiers et réglementaires.

INDÉPENDANCE DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie doit agir en toute indépendance, et non comme représentant d'intérêts particuliers, que ce soit ceux de CBC/Radio-Canada, des employés actifs ou des retraités. Il administre le Régime en qualité de fiduciaire de l'employeur, des participants actuels au Régime, des anciens participants et de toute autre personne ayant des droits aux prestations ou aux remboursements prévus par le Régime. CBC/Radio-Canada est responsable des décisions concernant l'utilisation des excédents ou le financement des déficits, et de la fixation des taux de cotisations.

COMMUNICATION

Le Conseil de fiducie doit rendre compte, information à l'appui, de l'activité du Régime aux participants ainsi qu'à CBC/Radio-Canada, qui en est le promoteur. À cette fin, le Conseil prépare un aperçu des points saillants du Rapport annuel du Régime de retraite de Radio-Canada, qu'il distribue aux participants. Ces derniers peuvent également se procurer la version intégrale du Rapport annuel sur les sites web du Régime. Le Conseil de fiducie publie aussi un bulletin trimestriel, intitulé Communiqué, qui fournit des renseignements sur le rendement du Régime et les progrès réalisés quant à l'atteinte des principaux objectifs stratégiques.

EFFICACITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

Pour s'acquitter de leur mission de surveillance, les fiduciaires devraient avoir les qualifications nécessaires pour superviser une activité financière complexe et une certaine connaissance des marchés financiers, de la gestion du risque et des principes actuariels. Le Conseil de fiducie dispose d'un programme d'orientation pour aider les fiduciaires nouvellement nommés à s'acquitter de leurs obligations de fiducie et de gouvernance. Ce programme comprend des séances de formation sur les responsabilités juridiques, les concepts et les pratiques de gouvernance, la gestion et l'aspect financier des placements, ainsi que les méthodes et les concepts actuariels. En outre, le Conseil de fiducie possède un programme de formation continue qui vise à permettre aux fiduciaires d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leurs obligations.

Le Régime de retraite de Radio-Canada impose des normes de conduite professionnelle aux fiduciaires ainsi qu'à d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions auprès du Régime. Ces normes sont incluses dans le Code de conduite, qui porte sur les conflits d'intérêts, les opérations de particuliers, la confidentialité, la conduite professionnelle, les cadeaux et autres gratifications. Il existe également un document intitulé « Code d'éthique, Normes de conduite professionnelle et Lignes directrices pour les placements personnels des employés de la Caisse de retraite de Radio-Canada », qui ne s'applique qu'aux employés des placements désignés dans l'organisation. En 2020, le Conseil de fiducie a tenu sept réunions.

RÔLE DE LA DIRECTION

Le Conseil de fiducie a déterminé les responsabilités de la direction en matière de planification, d'exploitation et de présentation de l'information sur le Régime. Ces tâches, qui comprennent la gestion des placements du Régime, l'administration des prestations associées au Régime, les ressources humaines, les communications, l'exploitation et le contrôle, sont dévolues à l'administrateur délégué et président-directeur général, qui relève du Conseil de fiducie. Sous réserve de l'approbation du Conseil, la direction rédige et applique toutes les politiques pertinentes concernant les placements, la communication, la déontologie et le contrôle, l'organisation et la rémunération, l'exploitation et l'administration. Conformément à ces politiques, il élabore et met en œuvre le programme de placement, et il fixe les normes de qualité du service aux participants en plus de s'assurer qu'elles sont respectées.

QUALITÉ DE GESTION

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) du Régime de retraite de Radio-Canada contient les politiques et principes de placement ainsi que les placements admis qui correspondent aux objectifs du Régime. Il prévoit la composition stratégique de l'actif et la fourchette à l'intérieur de laquelle la part de chaque catégorie de placements peut varier. L'EPPP, qui est revu et approuvé annuellement par les fiduciaires, définit l'objectif de placement à long terme du Régime. Cet objectif est défini en fonction du passif du Régime et vise à maintenir des coefficients de capitalisation stables selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité. L'EPPP fixe également les objectifs de rendement des différentes catégories de placements et du Régime dans son ensemble. La direction est évaluée en fonction de l'efficacité avec laquelle elle atteint les objectifs stratégiques et annuels et parvient à dégager un rendement supérieur à celui des indices de référence, comme définis à l'EPPP. La direction fait rapport de façon régulière aux fiduciaires sur la conformité avec les politiques applicables.

EXAMEN DE LA GOUVERNANCE

Les fiduciaires effectuent une autoévaluation annuelle de leurs pratiques de gouvernance qui porte sur les meilleures pratiques en la matière. Ce processus vise à permettre au Conseil de fiducie d'améliorer sa performance et de cerner aussi bien les secteurs dans lesquels il excelle que ceux dans lesquels il pourrait améliorer l'efficacité de ses activités. De plus, le Régime réalise tous les deux ou trois ans un examen exhaustif des pratiques de gouvernance qui permet d'améliorer les pratiques en matière de gouvernance d'un régime de retraite, ce qui se traduit par des placements plus productifs, par un emploi plus judicieux du temps du personnel et par la quiétude, pour les participants au Régime, que ce dernier est en mesure d'assurer le versement des prestations actuelles et futures. Le dernier examen a révélé que, dans l'ensemble, le Régime dispose d'un cadre de gouvernance robuste pour sa taille et sa complexité.

APERÇU FINANCIER

OBJECTIF DU RÉGIME

Le Régime de retraite de Radio-Canada (le « Régime ») offre des prestations déterminées aux participants, conformément au texte du Régime, à l'Acte de fiducie et aux autres documents se rapportant au Régime. La gestion de l'actif du Régime vise à produire, moyennant un risque modéré, un rendement suffisant pour honorer ses obligations et pour éviter, si possible, au promoteur d'avoir à verser d'autres paiements spéciaux. La politique de placement est exposée dans le document intitulé « Énoncé des politiques et des procédures de placement » (EPPP). Elle est revue et approuvée chaque année par le Conseil de fiducie, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

UTILISATION D'ESTIMATIONS

En vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada, le Régime est tenu de faire des estimations lorsqu'il comptabilise et présente l'actif, le passif, les revenus et les frais de placement. De même, il doit présenter l'actif et le passif éventuels dans ses états financiers. Il lui incombe également de revoir continuellement ses estimations. Dans la présentation de l'information financière, les estimations sont particulièrement essentielles pour l'évaluation et le classement des placements du Régime et les hypothèses employées pour calculer les obligations au titre des prestations. Des hypothèses actuarielles servent à déterminer les prestations constituées et reflètent les meilleures estimations du Conseil relativement à des facteurs de nature économique et non économique. Les principales hypothèses économiques portent sur le taux de rendement de l'actif, le taux d'indexation des salaires et le taux d'inflation. Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de sortie et de retraite des participants au Régime. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les différences sont comptabilisées à titre de gains ou de pertes dans les années à venir. La juste valeur des placements est une estimation du prix dont conviendraient des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des titres hors bourse sont sélectionnées au moyen des meilleures estimations de la direction, des gestionnaires de portefeuille et des évaluateurs.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 683,3 millions de dollars, passant de 8,0 milliards de dollars au 31 décembre 2019 à 8,7 milliards à pareille date en 2020.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont diminué en 2020, se chiffrant à 221,4 millions de dollars par rapport à 317,6 millions en 2019. Ces revenus comprennent les intérêts et les dividendes gagnés durant l'année, ainsi que les distributions versées par le portefeuille de placements privés. Les revenus tirés des placements à revenu fixe du Régime se sont chiffrés à 77,4 millions de dollars en 2020, en baisse de 14,1 millions par rapport à 2019. Les rendements des titres portant intérêt ont chuté considérablement après que la Banque du Canada a abaissé son taux cible du financement à un jour par 150 points de base en mars 2020; le Régime a donc tiré un revenu moindre de ses titres portant intérêt. Les revenus tirés des placements en actions du Régime se sont chiffrés à 87,6 millions de dollars en 2020, en baisse de 59,9 millions par rapport à 2019. En particulier, les distributions déclarées au titre du portefeuille d'investissements en capital ont considérablement diminué durant l'année, car les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ont réduit les flux de trésorerie distribuables et ralenti le processus de liquidation. Les mesures de confinement à grande échelle au Canada et aux États-Unis pour lutter contre la pandémie ont tiré à la baisse les flux de trésorerie dégagés des placements immobiliers du Régime, de sorte que les distributions ont diminué de 21,9 millions de dollars en 2020, pour totaliser 55,8 millions. La source constante de fonds provenant des revenus de placement aide grandement le Régime à disposer de liquidités suffisantes pour couvrir les sorties de fonds nécessaires au service des prestations mensuelles. Le Régime surveille continuellement ses liquidités et ses besoins de trésorerie pour s'assurer de pouvoir acquitter ses obligations malgré une baisse de revenus.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (suite)

Variation de la juste valeur des placements

Les placements du Régime ont affiché une excellente tenue en 2020, comme en témoigne le rendement à deux chiffres dégagé par la plupart des secteurs du marché. La valeur des titres à revenu fixe a augmenté dans la foulée de la baisse des taux d'intérêt (le cours des titres à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt baissent, et vice versa). Les marchés des actions ont fait belle figure en 2020, malgré un repli marqué au premier trimestre, quand la pandémie de COVID-19 a été déclarée. Les marchés des actions américaines et internationales se sont mieux comportés que le marché canadien, mais ils ont tous terminé l'année en terrain positif. Dans l'ensemble, le Régime a tiré des rendements positifs de ses placements durant l'année. Ainsi, en 2020, le rendement dégagé de ses titres à revenu fixe, ses placements en actions et ses actifs réels s'est chiffré respectivement à 10,8 %, 6,6 % et 0,6 %.

La juste valeur des placements a augmenté de 711,7 millions de dollars en 2020 comparativement à une hausse de 947,4 millions en 2019. Les gains des titres à revenu fixe, dont le portefeuille de dérivés utilisé à des fins de superposition des obligations (contrats à terme sur obligations et swaps sur rendement total), ont totalisé 612,0 millions de dollars en 2020. La valeur des placements en actions a augmenté de 139,0 millions de dollars et celle des actifs réels, de 47,7 millions. Ces chiffres reflètent les gains et pertes réalisés et non réalisés au cours de l'année.

Cotisations

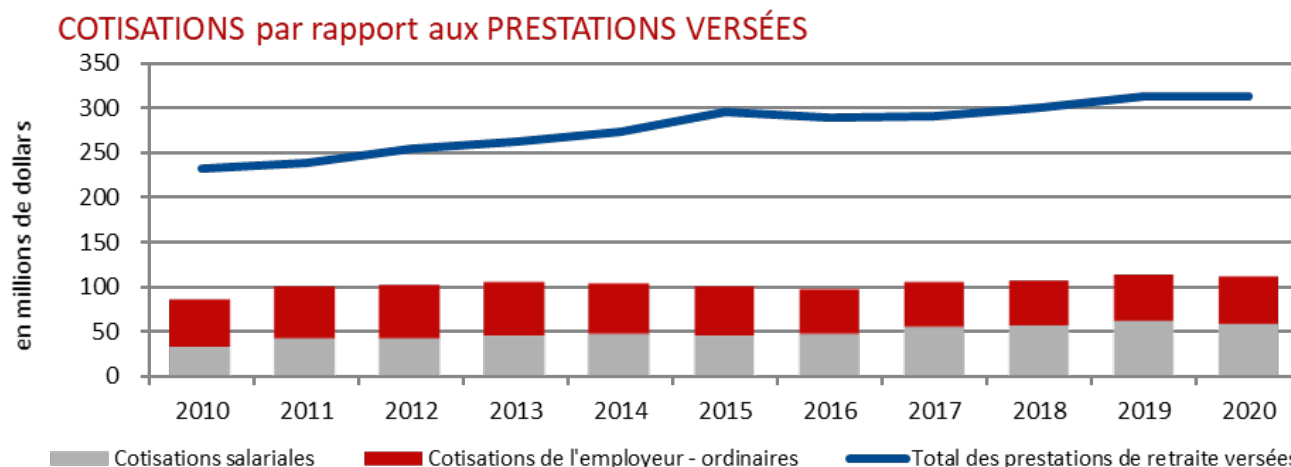
Le coût du régime de retraite à prestations déterminées est appelé « coût des services courants » (c.-à-d. le montant des cotisations requises pour financer les prestations futures acquises durant l'exercice en cours). Il est partagé en parts égales (50 %/50 %) par CBC/Radio-Canada à titre de promoteur et de fournisseur du Régime et par les employés (participants actifs). Le coût des services courants, qui était de 17,8 % de la masse salariale l'an dernier, a augmenté légèrement et représentait en 2020 18,0 % de la masse salariale (les participants actifs et le promoteur assumant chacun une quote-part de 9,0 %), après la diminution des rendements futurs estimatifs des placements du Régime sur une base actuarielle et de légères modifications aux données démographiques des participants. Dans l'ensemble, les cotisations au Régime ont diminué un peu, passant de 111,8 millions de dollars en 2019 à 110,6 millions en 2020. L'augmentation du coût des services courants (taux de cotisation) en 2020 a été contrebalancée par une réduction du nombre de participants actifs durant l'année, qui a eu un effet sur le montant en dollar des cotisations versées au Régime. Les cotisations salariales au titre des services courants ont diminué, pour s'établir à 51,6 millions de dollars en 2020 (0,3 million de moins qu'en 2019) et les cotisations patronales ont atteint 52,8 millions de dollars (en hausse de 2,0 millions par rapport à 2019). Le montant des cotisations au titre des services passés (rachats de services) a diminué de 2,2 millions de dollars, pour s'établir à 5,1 millions et les transferts nets au Régime provenant d'autres régimes ont totalisé 1,1 million de dollars.

Prestations de retraite versées

Les prestations versées au titre du Régime totalisent 313,2 millions de dollars en 2020, comme ce fut le cas en 2019. Le total des prestations versées a augmenté de 1,9 million de dollars en 2020, pour atteindre 258,6 millions, en raison de l'ajustement annuel au coût de la vie de 1,93 % et du service de 71 nouvelles rentes en 2020. Au 31 décembre 2020, le Régime comptait 10 092 participants (10 021 en 2019). Les remboursements de cotisations et transferts à d'autres régimes ont diminué pour s'établir à 18,6 millions de dollars, tandis que les prestations de décès versées ont légèrement augmenté et totalisent 35,6 millions. Les achats de prestations complémentaires dans le cadre de PenFlex ont totalisé 0,5 million de dollars.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (suite)

Le graphique suivant compare les cotisations aux prestations versées. Il met en évidence la maturité du Régime, les fonds affectés au service des prestations étant beaucoup plus élevés que les cotisations reçues.



Frais administratifs

Aux termes de l'Acte de fiducie, le Régime acquitte la totalité des dépenses liées aux activités de placement et à l'administration du service des prestations. Les charges administratives ont atteint 47,4 millions de dollars en 2020, marquant une diminution de 7,5 millions par rapport au total de l'exercice précédent. En 2020, elles représentent 57,7 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen sous gestion (représentant des frais de 57,7 points de base) contre 71,2 cents en 2019 (71,2 points de base).

La diminution des charges administratives en 2020 s'explique surtout par la baisse des honoraires liés au rendement versés aux gestionnaires d'actifs externes, plus précisément pour le portefeuille d'investissements en capital. Les rendements tirés des investissements en capital ont été moins élevés en 2020 qu'au cours des dernières années, de sorte que les primes de rendement versées ont été nettement moindres en 2020. Les honoraires liés au rendement sont utilisés dans le secteur de la gestion des placements pour faire concorder les intérêts des gestionnaires de placement avec les objectifs d'un régime de retraite. En 2020, les honoraires liés au rendement représentaient 11,3 cents sur les 57,7 cents (20 % des frais) contre 18,5 cents sur 71,2 cents (26 % des frais) en 2019. Les dépenses qui ont augmenté en 2020 par rapport à 2019 sont les charges salariales et sociales en raison de l'augmentation annuelle et des changements de personnel. Les honoraires professionnels ont augmenté à cause de coûts supplémentaires liés à des services juridiques et de consultation. Toutes les autres catégories de coûts ont diminué en 2020. Les coûts de négociation et de transaction du Régime ont baissé, car le taux de rotation des portefeuilles a été moins important. De plus, le Régime a réduit ses charges administratives après avoir négocié un nouveau contrat à long terme avec son fournisseur de services.

Le Régime participe à une étude comparative indépendante menée chaque année sur la proportion des frais de gestion dans les charges administratives des régimes de retraite. La dernière étude porte sur les données de l'exercice 2019. Les coûts de gestion des placements du Régime représentaient 52,1 cents par tranche de 100 dollars d'actif sous gestion en 2019, tandis que les frais de référence pour une caisse de retraite canadienne de notre taille et ayant une composition d'actif comparable totalisaient 52,7 cents. Cela indique que les coûts liés à la gestion des placements du Régime sont légèrement inférieurs à ceux engagés en moyenne par un groupe de régimes comparables. On estime à 46,5 cents les coûts équivalents pour la gestion des placements du Régime en 2020 par tranche de 100 dollars d'actif moyen sous gestion.

La note 11 des états financiers résume les charges administratives du Régime.

OBLIGATIONS DU RÉGIME DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont mesurées au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle effectuée en fin d'exercice. L'évaluation actuarielle établit ces obligations selon deux approches différentes : 1) l'approche de continuité et 2) l'approche de solvabilité. Si l'évaluation choisie indique que l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur à la valeur des obligations au titre des prestations de retraite, le Régime a un excédent de capitalisation. Si les obligations sont supérieures à l'actif net disponible pour le service des prestations, alors le Régime a un déficit de capitalisation. Étant donné que la méthode employée pour établir les obligations au titre des prestations diffère selon chaque approche, l'évaluation peut indiquer que le Régime a un excédent de capitalisation en vertu d'une approche et un déficit en vertu de l'autre approche.

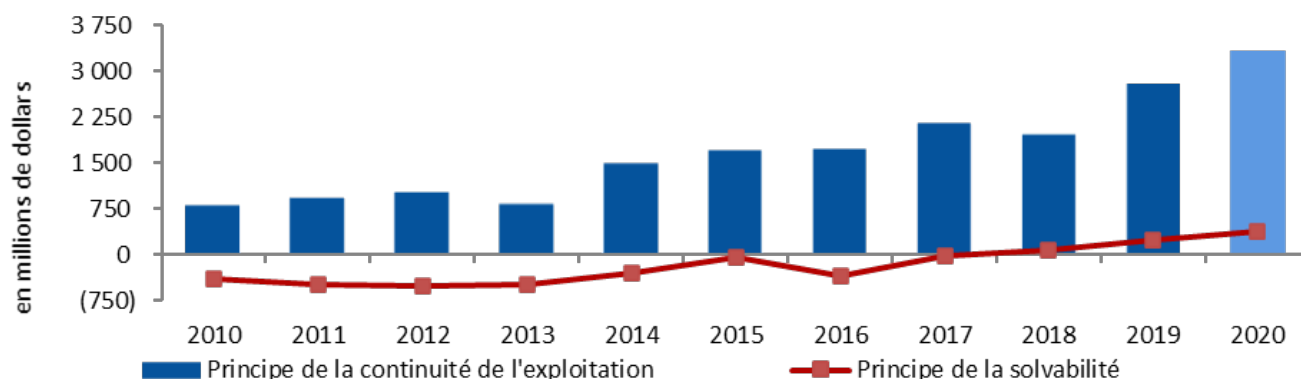
Les méthodes et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation et les projections actuarielles sont exposées à la note 8 des états financiers. Les principales hypothèses actuarielles sur la conjoncture économique à long terme qui ont été utilisées pour les projections de 2020 diffèrent de celles employées pour l'évaluation actuarielle de 2019. Le taux de rendement à long terme prévu pour l'actif du Régime a été abaissé de 5,70 % par année en 2019 à 5,50 % par année en 2020. Ce taux est établi à l'aide des taux de rendement à long terme prévus par l'actuaire pour la répartition de l'actif du Régime, telle qu'elle est définie dans son Énoncé des politiques et des procédures de placement. L'autre changement concerne l'hypothèse sur le taux prévu d'indexation des salaires. Ce taux, qui s'établissait à 2,75 % l'an dernier, a été réduit à 2,50 % en 2020.

Approche de continuité

L'évaluation selon l'approche de continuité sert à estimer les obligations au titre des prestations en posant comme hypothèse que le Régime est en situation de continuité de l'exploitation (c.-à-d. qu'il poursuivra ses activités dans un avenir prévisible). Elle est fondée sur le taux de rendement actuariel hypothétique à long terme de chacune des catégories d'actif dans lesquelles le Régime investit. Pour la préparation des états financiers, on utilise le passif de continuité, qui correspond aux obligations au titre des prestations de retraite indiquées dans l'État de la situation financière. Selon l'approche de continuité, la valeur des obligations au titre des prestations de retraite du Régime se chiffre à 5,4 milliards de dollars au 31 décembre 2020, en hausse de 161,4 millions de dollars par rapport aux 5,2 milliards de dollars constatés pour l'exercice précédent. L'excédent de capitalisation sur base de continuité comptabilisé durant l'exercice a augmenté de 521,9 millions de dollars, passant de 2,8 milliards de dollars à la fin de 2019 à 3,3 milliards à la fin de 2020. Plusieurs facteurs expliquent ce résultat, le principal étant que le rendement de l'actif du Régime durant l'exercice, soit 11,49 %, est supérieur au rendement à long terme hypothétique de 5,50 %.

EXCÉDENT DE CAPITALISATION / (DÉFICIT)

au 31 décembre



OBLIGATIONS DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Approche de solvabilité

L'évaluation selon l'approche de solvabilité sert à estimer les obligations au titre des prestations en posant comme hypothèse que le Régime est en situation de liquidation et simule la création de rentes, de manière à payer toutes les prestations de retraite futures auxquelles l'ensemble des participants a droit. L'évaluation selon l'approche de solvabilité est obligatoire en vertu de la *Loi sur les normes de prestations de pensions* (LNPP) et des exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en matière de présentation de l'information. Selon cette méthode, les obligations estimatives au titre des prestations de retraite s'élèvent à 8,3 milliards de dollars, tandis que l'excédent projeté se chiffre à 381,1 millions de dollars au 31 décembre 2020. La solvabilité nette s'est améliorée de 151,8 millions de dollars en 2020. Le passif de solvabilité a augmenté à la suite de la baisse des taux d'intérêt; on a toutefois observé une amélioration globale de la solvabilité nette, car le Régime a dégagé de solides rendements de ses placements en 2020.

À des fins réglementaires, la capitalisation du Régime est établie selon le montant le moins élevé entre la capitalisation selon le principe de continuité ou de solvabilité déterminée par la dernière évaluation actuarielle.

SURVOL DES PLACEMENTS

CONTRAINTES TOUCHANT LES PLACEMENTS

Conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, les fiduciaires et la direction administrent le Régime et investissent l'actif avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. L'actif doit être investi avec prudence, en fonction de tous les facteurs pouvant influencer sur le financement et la solvabilité du Régime. L'Énoncé des politiques et des procédures de placement (l'EPPP) indique les placements autorisés et les restrictions y afférentes à la lumière des besoins et des objectifs du Régime.

OBJECTIFS DE PLACEMENT

Le Régime gère ses placements en fonction de deux principaux objectifs à long terme; l'un axé sur la variation du passif du Régime et l'autre sur les fluctuations des marchés des placements sous-jacents.

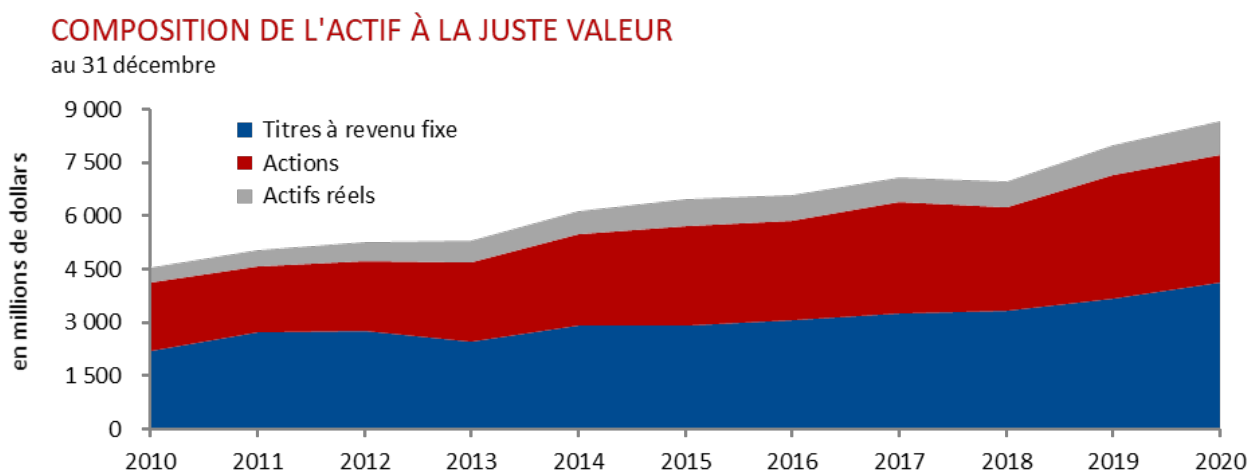
Le but principal (« objectif du Régime ») est d'assurer une croissance de l'actif (placements) du Régime supérieure à celle du passif selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité (obligations au titre des prestations de retraite). Le Régime applique une stratégie de placement en fonction du passif (PFP), dans le but de dégager un rendement supérieur à l'augmentation des obligations au titre des prestations de retraite du Régime et de réduire le risque de subir un important déficit de capitalisation. Au cours des quatre dernières années, le rendement annuel moyen du Régime a été de 10,6 %; il a été de 10,4 % dans les dix dernières années. L'objectif global du Régime à long terme s'est chiffré à 7,4 % ces quatre dernières années et à 6,9 % dans la dernière décennie.

Le but secondaire du Régime (« objectif lié à l'actif ») consiste à dégager des rendements nets après déduction de l'ensemble des frais qui surpassent de 50 points de base (0,5 %) la variation annuelle moyenne d'un portefeuille de référence, en fonction de la moyenne mobile sur quatre ans. Le rendement du portefeuille de référence correspond au rendement de l'indice de chaque catégorie de placements pondéré selon leur poids dans la politique de répartition de l'actif du Régime. Compte tenu de la moyenne mobile sur quatre ans, le rendement annuel du Régime, à savoir 10,6 %, est supérieur à l'objectif de 10,4 % déterminé pour l'actif; sur dix ans, le rendement annuel du Régime, soit 10,4 %, a surpassé l'objectif lié à l'actif de 9,5 %.

COMPOSITION DE L'ACTIF ET STRATÉGIE DE PLACEMENT

La composition stratégique de l'actif du Régime est la suivante : titres à revenu fixe, 43,5 %; actions, 42 %; actifs réels (immobiliers & FPI, terrains forestiers / terres agricoles et actions d'infrastructures), 14,5 %. Elle comprend aussi des instruments dérivés à revenu fixe pour couvrir une partie du risque de taux d'intérêt et du risque d'inflation auxquels le Régime est exposé.

En vertu de la politique de placement, le Régime peut modifier ponctuellement la pondération des différentes catégories d'actif composant l'actif total du Régime dans les limites d'une fourchette par rapport à la composition stratégique de l'actif. Il peut ainsi profiter de l'évolution du marché. Le Régime procède normalement à des ajustements tactiques sur une base trimestrielle en s'appuyant sur les prévisions de rendement, et il accroît ou diminue la pondération de chaque catégorie en conséquence.



GESTION DES RISQUES

Afin d'assurer la sécurité des prestations des participants et la stabilité des cotisations pour le promoteur, le Régime met l'accent sur l'atteinte de coefficients de capitalisation stables et le dégagement d'un solide rendement de son actif. Le Régime réalise ces objectifs grâce à sa stratégie de placement en fonction du passif (PFP), qui, comme son nom l'indique, s'articule autour du passif. Elle permet au Régime de gérer ses placements en accord avec une vision à long terme et d'atténuer la volatilité de la capitalisation à court terme. Comparativement à la répartition traditionnelle de l'actif des régimes de retraite, généralement composée d'actions et d'obligations dans des proportions respectives de 60 % et de 40 %, un portefeuille bâti en fonction du passif couvre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation et réduit la volatilité de la capitalisation sur base de solvabilité parce qu'il :

- a) comprend un pourcentage plus élevé d'obligations ;
- b) est composé d'obligations à plus longue échéance (durée) ;
- c) comporte un portefeuille de dérivés qui permet d'avoir une position synthétique en titres à revenu fixe.

L'utilisation de dérivés fait l'objet d'une gestion et d'une surveillance étroites visant à prévenir l'aggravation d'autres risques, comme le risque de liquidité et le risque de crédit.

Gestion actif-passif

Le Régime procède à des évaluations périodiques de l'appariement du passif à l'actif, qui consistent notamment à sopeser le risque en fonction du rendement produit par la composition stratégique de l'actif, à analyser le profil risque-rendement d'autres modèles et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif. La gestion actif-passif sert à établir une composition stratégique de l'actif qui permet de gérer efficacement les risques, à assurer la pérennité du Régime et à améliorer sa santé financière. La plus récente étude de modélisation de l'actif et du passif a été réalisée en 2019.

L'objectif de la stratégie est de choisir parmi les placements admis ceux qui dégagent un rendement acceptable pour remplir les obligations futures du Régime. Un portefeuille sans risque aurait un rendement stable, mais faible, et il faudrait un jour relever considérablement les taux de cotisation. Un portefeuille trop exposé au risque – composé principalement d'actions par exemple – pourrait produire un rendement plus élevé, mais beaucoup plus volatil en raison du risque de placement accru. Bien que les cotisations puissent être réduites en cas de rendement élevé, elles pourraient être fortement majorées en cas de contraction importante et prolongée du marché.

Appétence pour le risque

Les énoncés sur l'appétence pour le risque du Régime, qui sont à la fois qualitatifs et quantitatifs, reposent sur la conception de la gestion des risques de l'organisation et sur son attitude à l'égard de la prise de risque. À cette fin, nous avons quantifié notre appétence pour le risque en matière de placement par rapport à un budget de risque à l'échelle de la Caisse. Nous mesurons notre risque de capitalisation à la lumière de notre appétence pour le risque.

Le risque de capitalisation ou la probabilité que la valeur marchande de l'actif soit insuffisante pour couvrir les obligations est la principale mesure employée par la Caisse. Un faible risque de capitalisation renforce la sécurité des prestations des participants et assure la stabilité des cotisations pour CBC/Radio-Canada. Le Régime gère son risque de capitalisation et ses coûts en combinant la couverture des risques économiques liés au passif à la recherche sélective de sources diversifiées de rendement supplémentaire.

GESTION DES RISQUES (suite)

Structure de gouvernance et de surveillance des risques

Une solide gouvernance et une gestion rigoureuse des risques sont des caractéristiques primordiales d'un régime de retraite performant. La gouvernance des risques s'entend de la reddition de comptes, des pouvoirs, de la circulation de l'information et des rôles et responsabilités des divers groupes qui participent aux efforts de gestion des risques du Régime. Le Conseil de fiducie est responsable de surveiller le cadre de gestion des risques; la direction est chargée de sa mise en œuvre et il incombe au personnel de tous les échelons de l'organisation de gérer les risques propres à leurs secteurs de responsabilité.

L'EPPP définit les politiques et principes de placement ainsi que les placements admissibles qui correspondent aux besoins et aux objectifs du Régime, dont la composition stratégique de l'actif, c'est-à-dire le pourcentage cible de chaque catégorie d'actif. À chaque catégorie est associé un niveau de risque (p. ex., les actions sont plus risquées que les obligations du secteur public). La composition stratégique de l'actif du Régime présente un risque que le Conseil de fiducie considère comme modéré, mais elle a été jugée la plus appropriée pour satisfaire aux obligations futures du Régime en matière de prestations. Le Régime est exposé à plusieurs risques qui sont expliqués en détail à la section suivante. En outre, les risques liés aux instruments financiers détenus par le Régime sont traités à la note 3 des états financiers.

Première ligne de défense <i>Responsables de la gestion des risques</i>	Deuxième ligne de défense <i>Surveillance des risques</i>	Troisième ligne de défense <i>Assurance indépendante</i>
• Les fonctions liées aux placements et aux opérations du Régime • Sont responsables : • De l'identification; • De l'évaluation; • De l'atténuation; • De la surveillance; • De la déclaration des risques à la lumière des politiques et appétence approuvées en matière de risques	• Gestion des risques et conformité • Définit les pratiques de gestion des risques et fournit des conseils en la matière • Surveille l'efficacité des pratiques de gestion des risques du premier niveau d'intervention • Contrôle et fait rapport de manière indépendante du degré de risque par rapport à l'appétence pour le risque du Régime	• Services indépendants d'assurance et de consultation offerts au Conseil et à la direction sur l'efficacité des pratiques de gestion des risques

Catégories de risques et stratégies pour les gérer

Le Régime a adopté une politique de gestion des risques appuyée par un programme global pour mieux gérer les risques prépondérants auxquels il est exposé. En 2020, le Régime a évalué son état de maturité actuel en fonction d'un modèle de maturité de la gestion des risques d'entreprise dans le but de cerner les améliorations possibles et les occasions de rehausser son niveau de maturité, en renforçant davantage ses pratiques de gestion des risques. À cette fin, il tient un registre dans lequel sont recensés et évalués tous les risques auxquels il est exposé. Ce registre, qui fait l'objet d'une mise à jour bisannuelle, classe les risques par priorité en fonction de leur probabilité et de leur impact, et les répartit dans cinq grandes catégories qui découlent d'objectifs organisationnels : les risques stratégiques, les risques liés aux placements, les risques opérationnels, les risques liés à la conformité et à la réglementation et les risques liés aux rapports. Les principaux risques ventilés dans ces catégories sont mesurés à tour de rôle au moyen d'un processus d'autoévaluation des mesures de contrôle, dont les résultats sont présentés au Conseil de fiducie.

GESTION DES RISQUES (suite)

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont associés au processus décisionnel qui se rapporte à l'orientation stratégique à long terme du Régime de retraite de Radio-Canada. Le Régime emploie plusieurs processus pour gérer les risques stratégiques auxquels il est exposé, notamment : élaboration d'un Plan stratégique quinquennal; examen annuel de l'EPPP et approbation du Conseil; études de modélisation de l'actif et du passif externes pour déterminer et valider la politique de répartition de l'actif et stratégie de placement en fonction du passif et gestion de la volatilité de la capitalisation conformément à l'appétence pour le risque. La direction et le Conseil de fiducie se rencontrent une fois par trimestre pour examiner et évaluer les progrès réalisés par le Régime quant à l'atteinte des buts stratégiques approuvés et les risques connexes.

Risques liés aux placements

Il s'agit des risques associés à la gestion inefficace de l'actif du Régime, y compris le risque du marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque du marché

Risque que la valeur des placements diminue considérablement (actions, titres à revenu fixe et placements privés) à cause des fluctuations du marché. Le Régime gère ce risque en définissant une composition stratégique de l'actif qui permet d'investir dans un vaste éventail de catégories d'actif et des stratégies de placement qui aident à dégager un ensemble diversifié de primes de risque à long terme à l'échelle du Régime, reposant sur les limites en matière de risque prescrites dans l'EPPP. Les types de risque du marché auxquels s'expose le Régime sont les suivants :

a) Risque de taux d'intérêt

Le passif du Régime est sensible à la variation des hypothèses concernant le rendement de l'actif à long terme, à l'indexation des salaires, au taux de mortalité et à l'inflation. La note 3 e) ii) b) des états financiers décrit l'effet de ces fluctuations sur le rendement à long terme retenu comme hypothèse pour les évaluations actuarielles établies selon le principe de la continuité. Les faibles rendements hypothétiques ont entraîné une hausse du coût des services courants, de sorte que les coûts assumés par les participants et CBC/Radio-Canada ont augmenté.

En vertu de la réglementation en vigueur, la capitalisation du Régime correspond au moindre des deux valeurs obtenues selon le principe de la continuité et selon le principe de la solvabilité. L'évaluation du passif selon le principe de la solvabilité est fortement tributaire des fluctuations des taux d'intérêt. Le Régime emploie sa stratégie PFP pour atténuer l'incidence de la variation des taux d'intérêt ainsi que le risque d'inflation attribuable à l'indexation partielle des prestations qu'il doit verser. Ainsi, une diminution des taux d'intérêt qui entraînerait une augmentation du passif du Régime aurait aussi pour effet d'augmenter la valeur des titres à revenu fixe du Régime.

b) Risque de volatilité

La juste valeur de l'actif du Régime au 31 décembre 2020 s'établit à 8,7 milliards de dollars, dont 3,1 milliards de dollars en actions cotées en bourse. L'importance de cette somme rend le Régime sensible à la volatilité des marchés canadiens et étrangers. Ce risque est géré grâce à une diversification au chapitre des secteurs d'activité économique, des capitalisations boursières et des marchés boursiers internationaux. Le rendement à long terme attendu pour les actions cotées en bourse fait plus que compenser les risques de volatilité cyclique à court terme. Le Régime atténue également le risque de volatilité au moyen de placements stratégiques comme des actifs réels et des investissements en capital, qui ont des horizons lointains. La diversification des catégories d'actif, des stratégies de placement, de la répartition géographique et des portefeuillistes est un outil de gestion primordial pour réduire la volatilité et les risques. La note 3 e) ii) c) des états financiers traite plus en détail de la gestion de ce risque.

GESTION DES RISQUES (suite)

c) *Risque de change*

Le Régime achète des titres étrangers dont la juste valeur peut fluctuer en fonction de variations dans le cours du titre ainsi que de la valeur relative du dollar canadien. Le risque de change s'entend du risque de dépréciation des titres libellés en devises étrangères à la suite d'une variation (augmentation) de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. Pour se protéger du risque de change, le Régime conclut à l'occasion des contrats de change à terme. La note 3 e) ii) a) des états financiers traite plus en détail de la gestion de ce risque.

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit du Régime découle principalement de la détention de placements dans des obligations et des dérivés hors cote. Pour chaque placement, le Régime court le risque que l'émetteur du titre, qu'il soit du secteur public ou privé, manque à ses engagements ou devienne insolvable. Nous atténuons l'exposition au risque de crédit lié à nos placements en imposant un plafond à la quantité de titres d'émetteurs de moindre qualité que nous détenons et à l'aide d'analyses de crédit approfondies, de diversification et de gestion des garanties. L'EPPP du Régime prévoit des directives et des restrictions concernant les placements admissibles qui tiennent compte de la notation des titres, des plafonds de placement et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. La note 3 e) iii) des états financiers traite plus en détail de cette question.

Risque de liquidité

La liquidité correspond à la capacité du Régime à se départir de placement afin d'honorer ses obligations relatives aux prestations à verser, aux charges de gestion, aux moins-values à la valeur du marché des dérivés et à d'autres engagements à long terme en capitaux. Le risque de liquidité renvoie à la possibilité que le Régime ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. En 2020, la somme des prestations versées et des charges administratives du Régime, totalisant 360,6 millions de dollars, a été en partie compensée par les cotisations salariales de 57,7 millions de dollars et les cotisations patronales de 52,9 millions de dollars. Les liquidités nécessaires au service des autres prestations proviennent des revenus de placement et du produit de cessions d'actifs. Pour atténuer le risque de liquidité auquel il s'expose, le Régime détient un portefeuille de billets à court terme pouvant être rapidement convertis en espèces pour satisfaire à ses besoins de liquidité courants. Le risque de liquidité est géré et surveillé conformément aux lignes directrices sur la gestion des liquidités du Régime. La note 3 e) iv) des états financiers traite plus en détail de la gestion du risque de liquidité.

Risque opérationnel

Il s'agit du risque de subir des pertes, directes ou indirectes, découlant de lacunes ou de défauts attribuables aux ressources humaines et matérielles, telles que des procédures et des systèmes internes, ou résultant d'événements déclencheurs externes. Le risque opérationnel englobe divers risques dont les suivants : risque de perte d'expériences et de capacités clés en gestion, risque de fraude ou de perte financière en raison de contrôles internes insuffisants, risque que le personnel adopte des pratiques illégales ou contraires à l'éthique, risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité et risque d'interruption des activités et de perturbation des services en raison de catastrophes naturelles ou autres. Le Régime gère ses risques opérationnels à l'aide de contrôles qui sont soumis à des examens internes et externes (au titre du cadre d'expression d'assurance) et respecte la structure de gestion des risques reposant sur trois lignes de défense. Le Régime a aussi en place des plans de continuité pour pallier d'éventuelles interruptions des activités et des processus pour gérer les risques liés à la sécurité de l'information.

GESTION DES RISQUES (suite)

Risque lié à la conformité et à la réglementation

Risque de perte lié à la non-conformité aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux pratiques obligatoires du secteur. Tout défaut de conformité pourrait entraîner des pénalités financières ou des pertes au titre du portefeuille et nuire à notre réputation. Pour atténuer les risques liés à la conformité et à la réglementation, le Régime a élaboré des procédures de conformité. De plus, il surveille les questions juridiques et réglementaires qui se dessinent, ainsi que les modifications proposées à la réglementation et prend activement part aux discussions avec les consultants externes et les organismes de réglementation et sollicite leurs commentaires.

Risque lié aux rapports

Il s'agit du risque que les états financiers et les rapports destinés aux organismes de réglementation soient incomplets, inexacts ou inopportuns. S'entend aussi du risque que les données internes sur le rendement, l'attribution du rendement et les risques soient insuffisantes pour appuyer la prise de décision. Nous gérons ce risque en consultant nos modèles internes et en les vérifiant, de manière à produire des rapports en regard des résultats indépendants obtenus par des experts-conseils externes. La réalisation d'examen externes du cadre d'expression d'assurance et de l'audit externe annuel contribue également à gérer le risque lié aux rapports.

LE RENDEMENT DES PLACEMENTS

Malgré les incertitudes économiques globales et les fluctuations importantes des marchés sous l'influence d'une pandémie mondiale, les marchés des actions et des titres à revenu fixe ont enregistré des rendements positifs en 2020. Le rendement total du Régime en 2020 s'est établi à 11,5 %, soit 2,7 % de moins que le rendement de 14,2 % du portefeuille de référence de l'actif du Régime.

L'écart négatif de 2,7 % comparativement au portefeuille de référence de l'actif en 2020 s'explique par les rendements contrastés obtenus par rapport aux indices de référence dans les catégories d'actif. Les titres à revenu fixe ont surperformé par rapport à leurs indices de référence respectifs, mais ces rendements positifs ont plus que compensés la sous-performance des investissements en actions et actifs réels par rapport à leurs indices de référence. Sur quatre ans, le rendement global de la Caisse, à 10,6 %, a été supérieur à celui de l'indice de référence de l'actif (9,9 %). L'objectif de capitalisation du Régime selon l'approche de solvabilité mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation sur le passif de solvabilité estimé du Régime. En 2020, le Régime a dépassé cette cible, qui était de 7,4 %.

TABLEAU DES VALEURS DE RÉFÉRENCE SERVANT À MESURER LE RENDEMENT DE L'ACTIF

Catégories de placements	Valeurs de référence
Titres à revenu fixe	Indice bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada Indice obligataire à long terme FTSE Canada Indice obligataire société à long terme FTSE Canada Indice des obligations à rendement réel FTSE Canada Indice obligataire provincial à long terme FTSE Canada Indice des obligations du secteur infrastructure FTSE Canada
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX plafonné
Actions non-canadiennes	Indice MSCI ACWI hors Canada Indice MSCI ACWI Indice S&P 500 Indice Russell 3000 Indice S&P monde industrialisé à petite capitalisation Indice MSCI des marchés émergents
Placements stratégiques et actifs réel	Taux de rendement hypothétique actuariel

COMPARAISON ENTRE LE RENDEMENT DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE ET LES INDICES DE RÉFÉRENCE

Taux annualisés composés		Rendement sur un an		Rendement sur quatre ans*	
Catégories de placements	En pourcentage de l'actif	Rendement de la Caisse	Rendement de référence	Rendement de la Caisse	Rendement de référence
Titres à revenu fixe :					
Encaisse et valeurs à court terme	5,1 %	1,2 %	0,9 %	1,6 %	1,1 %
Obligations nominales	31,4	12,4	11,8	8,2	8,0
Obligations à rendement réel	9,7	12,1	12,1	5,3	5,3
Superposition des obligations**	0,6	10,6	10,3	6,2	5,8
Titres de créance privées	0,7	6,0	10,7	6,0	10,7
Actions :					
Actions canadiennes	5,8	0,9	5,6	4,2	6,6
Actions non-canadiennes	29,7	10,0	14,5	12,3	12,2
Actions privées	6,0	(0,8)	9,8	9,7	7,1
Actifs réel :	11,0	0,6	6,1	7,5	5,2
Total / moyenne pondérée	100,0 %	11,5 %	14,2 %	10,6 %	9,9 %

* Si les catégories de placement ont moins de 4 ans, les rendements sur 4-ans sont des rendements depuis le début jusqu'à la date.

** L'exposition totale de la superposition des obligations est de 33,6 %.

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'économie mondiale s'est contractée pour la première fois depuis 2009, l'activité économique ayant été mise sur pause en mars en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement adoptées. Dans son rapport d'octobre, le Fonds monétaire international (FMI) anticipait une contraction estimative de 4,4 % de l'économie mondiale en 2020, un repli nettement plus important que celui constaté lors de la crise financière mondiale. Les banques centrales des pays sont intervenues en abaissant les taux d'intérêt et en mettant en place des programmes de relance et d'assouplissement quantitatif totalisant des billions de dollars.

Selon les estimations provisoires publiées par Statistique Canada, l'économie canadienne a reculé de 5,1 % en 2020. Il s'agit du pire résultat jamais enregistré au pays. Après un fléchissement initial, le marché du travail canadien a repris de la vigueur et le taux de chômage a terminé l'année à 8,8 %, en baisse par rapport au sommet de 13,7 % atteint en mai. Malgré le pire ralentissement économique de l'histoire, le prix des logements a continué d'augmenter au Canada, car l'offre limitée, les taux hypothécaires très bas, les prestations d'aide considérables versées par le gouvernement et la belle tenue des marchés financiers ont eu un effet haussier sur la demande dans le secteur de l'habitation. La Banque du Canada anticipe un redressement de l'activité économique, notamment une croissance du PIB réel de l'ordre de 4,0 % en 2021 et de 4,8 % en 2021.

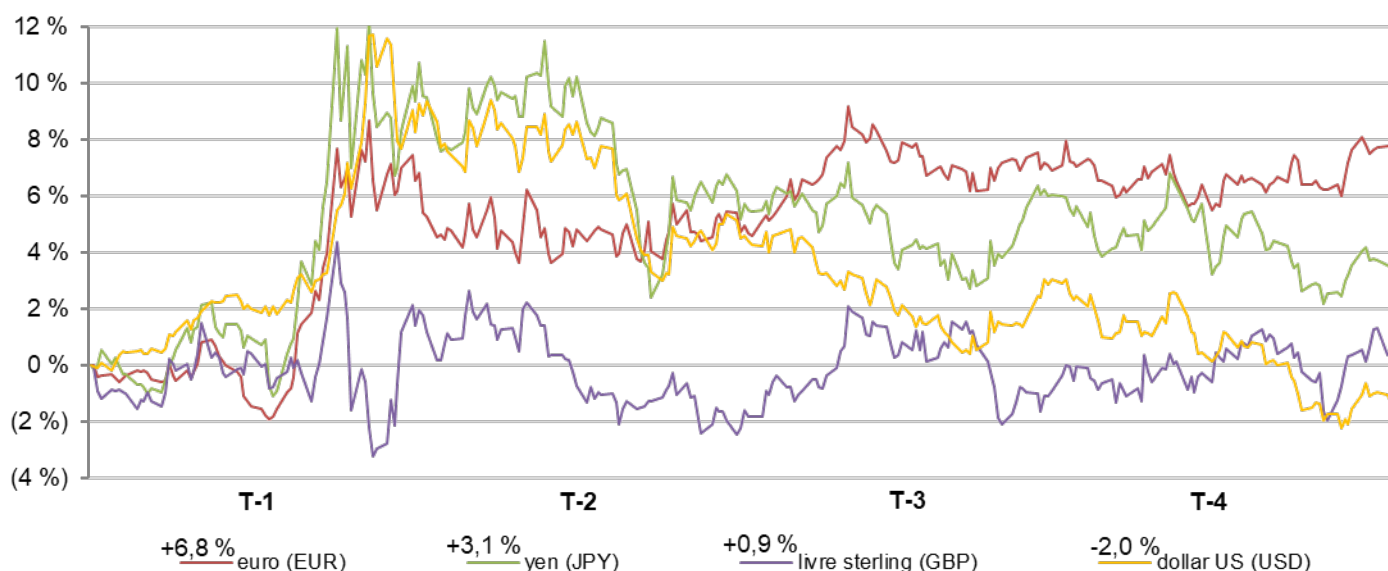
La Réserve fédérale américaine prévoit pour 2020 une contraction de -2,4 % de l'activité économique aux États-Unis à cause de la difficulté du pays à contenir la pandémie de COVID-19 durant l'année. La Réserve fédérale a abaissé le taux cible des fonds fédéraux à 0 % au début de la pandémie et a lancé une nouvelle série de mesures d'assouplissement quantitatif; son bilan à la fin de 2020 se chiffre donc à tout près de 7,4 billions de dollars, en hausse de 75 %.

L'élection présidentielle de 2020 aux États-Unis s'est traduite par une passation des pouvoirs, le candidat démocrate Joe Biden ayant gagné contre le président sortant républicain Donald Trump et les démocrates ayant repris le contrôle du Sénat. Les démocrates sont maintenant majoritaires aussi bien dans la Chambre des représentants qu'au Sénat et le nouveau plan de relance devrait être plus généreux que prévu au départ, puisque l'adoption du projet de loi devrait se faire aisément.

L'économie s'est détériorée à une cadence plus rapide en Europe qu'en Amérique du Nord et la Banque centrale européenne s'attend à une décroissance économique de -7,3 % en 2020. La plus grande économie de l'Europe, l'Allemagne, prévoit une décroissance économique de l'ordre de -5,0 % en 2020 et une décroissance de -10,0 % de son important secteur de l'exportation d'une année sur l'autre. Au Royaume-Uni, les négociations ont été conclues et l'État insulaire entend revitaliser les relations commerciales avec le continent européen.

PERFORMANCE DES DEVICES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT AU DOLLAR CANADIEN

2020



LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE (suite)

Au Japon, la décroissance économique devrait être de -5,3 %, à cause de la consommation des ménages et des exportations à la baisse. Le Japon peine depuis des décennies à stimuler la croissance et l'inflation, compte tenu des faibles niveaux de productivité, des taux d'épargne élevés, de la détérioration du bilan démographique et d'une faible croissance de la population active.

Après avoir fléchi considérablement au premier trimestre de 2020, l'activité économique de la Chine est revenue plus vite que prévu à la normale grâce à une stratégie efficace pour lutter contre la pandémie, de solides mesures politiques et la robustesse des exportations. La Banque centrale de la Chine s'attend à ce que la croissance du PIB réel atteigne 2,1 % en 2020, soit l'un des taux de croissance les plus élevés au monde.

Les relations commerciales bilatérales avec les États-Unis ont été marquées par les tensions quand Trump était au pouvoir et ne devrait guère s'améliorer avec l'arrivée de Biden. Certains ont avancé que la nouvelle administration Biden talonnera la Chine à propos de l'ouverture de son économie dominée par l'État, ce qui pourrait engendrer de l'incertitude en matière de commerce économique mondiale.

L'Inde est l'autre principal pays en développement en Asie pacifique et la Banque centrale de l'Inde anticipe une décroissance du PIB réel de -8,1 % en 2020, tandis que le pays tente de se remettre de la pandémie.

L'économie sud-américaine, soutenue principalement par le Brésil, a également subi les contrecoups de la pandémie et la décroissance du PIB réel devrait être de -4,5 % en 2020 selon la Banque centrale du Brésil.

Le FMI anticipe une forte reprise de l'activité économique en 2021 et s'attend à ce que le PIB réel mondial progresse de 5,2 %. L'efficacité des campagnes de vaccination contre la COVID-19 sera un facteur important pour déterminer la capacité de nombreuses économies mondiales à poursuivre la mise en œuvre de leurs plans de réouverture graduelle ainsi que la vigueur de la reprise.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

TITRES À REVENU FIXE

Les placements dans des titres à revenu fixe se composent de liquidités, de placements à court terme et d'obligations. La majeure partie des placements à revenu fixe sont libellés en dollars canadiens. Cette catégorie d'actif génère typiquement des revenus d'intérêts versés périodiquement auxquels s'ajoute le remboursement du principal à l'échéance.

ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	1,2 %	0,9 %
4 ans	1,6 %	1,1 %

L'encaisse et les placements à court terme du Régime sont investis surtout dans des comptes d'épargne et des instruments à court terme du marché monétaire de grande qualité et très liquides. Le portefeuille investit principalement dans les titres de banques canadiennes et autres types de papier commercial. L'approche du Régime en matière d'avoirs liquides vise à maximiser les rendements dégagés tout en conservant les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de trésorerie découlant des activités de placement, du service des prestations et de l'administration du Régime. En 2020, l'encaisse et les

placements à court terme du Régime se chiffraient, en moyenne, à environ 450 millions de dollars ou 5,5 % de l'actif (contre 440 millions de dollars ou 5,7 % de l'actif en 2019). Au 31 décembre 2020, ils représentaient 5,1 % de l'actif placé du Régime.

La Banque du Canada a considérablement assoupli sa politique monétaire en 2020 pour atténuer les répercussions négatives de la pandémie sur l'économie. Elle a abaissé son taux directeur de 1,5 % à 0,25 % au premier trimestre. De plus, elle a lancé plusieurs programmes pour assurer la liquidité des marchés monétaires et leur bon fonctionnement. La Banque du Canada devrait rester accommodante et conserver ses taux directeurs à un niveau très bas d'ici à ce que les capacités excédentaires dans l'économie se soient résorbées et que l'inflation revienne à la cible de 2 %, ce qui est peu probable avant 2023.

OBLIGATIONS CANADIENNES

Taux de rendement composés annualisés

Obligations à rendement nominal	Placements	Indice de référence
1 an	12,4 %	11,8 %
4 ans	8,2 %	8,0 %
Obligations à rendement réel ⁽¹⁾		
1 an	12,1 %	12,1 %
4 ans	5,3 %	5,3 %

⁽¹⁾ Aux fins du calcul du rendement de référence, le rendement effectif du Régime est utilisé.

Les banques centrales sont intervenues rapidement pour prévenir l'effondrement des marchés financiers et de l'activité économique au début de la pandémie. Les rendements des obligations ont chuté à l'échelle mondiale en raison de la contraction de l'économie et des suites de la réduction d'urgence des taux et de la mise en place d'autres mesures exceptionnelles de politique monétaire visant à injecter des liquidités et à atténuer les perturbations des marchés.

La Banque du Canada a lancé un programme visant l'achat à grande échelle de titres du gouvernement du Canada. Grâce aux mesures de relance monétaire et budgétaire sans précédent, l'économie s'est redressée quelque peu, mais le taux de chômage demeure à des sommets historiques dans un contexte de reprise économique inégale et prolongée. La Banque du Canada a

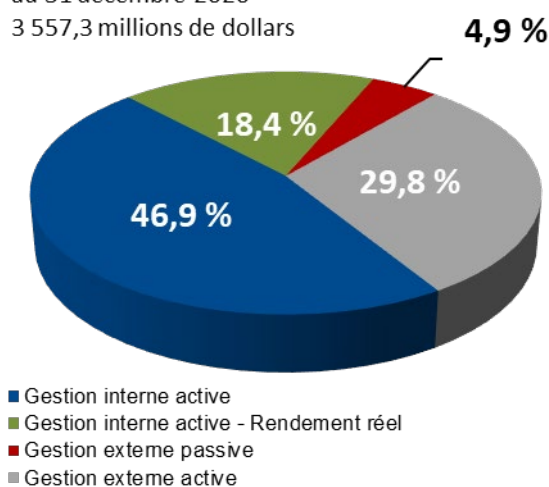
également introduit des programmes d'achat d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales dans le but de débloquent les marchés du crédit qui ont été figés après l'élargissement considérable des écarts de taux, ayant atteint des niveaux historiques sur une courte période. La Banque s'est engagée à poursuivre ses achats à grande échelle d'actifs, notamment de titres de créance à plus long terme, d'ici à ce que la reprise soit bien engagée.

OBLIGATIONS CANADIENNES (suite)

Valeur marchande des obligations

au 31 décembre 2020

3 557,3 millions de dollars



Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine a abaissé ses taux directeurs à un niveau avoisinant zéro et recommencé à acheter des obligations en grandes quantités, une mesure clé employée durant la récession de 2008. De la mi-mars au début décembre, le bilan de la Réserve fédérale est passé de 3,9 billions de dollars à 7,4 billions. La Réserve fédérale devrait conserver les taux d'intérêt au niveau actuel jusqu'en 2023, d'ici à ce que l'économie américaine revienne à des conditions de plein emploi et qu'on observe une inflation soutenue de 2 %. La Réserve fédérale vise maintenant une inflation moyenne cible de 2 %, de sorte que les taux d'inflation supérieurs à 2 % seront tolérés pour compenser les périodes au cours desquelles l'inflation est inférieure à 2 %.

La Banque centrale européenne (BCE) a mis en place un programme d'achats d'urgence d'obligations face à la pandémie totalisant 2,25 billions de dollars américains qui se poursuivra jusqu'en 2022 et

elle devrait continuer d'être accommodante d'ici à ce que l'inflation atteigne la cible de 2 % et que les risques de ralentissement économique s'estompent. La BCE a fait savoir qu'elle tolérerait un taux d'inflation supérieur à 2 % avec le temps, plutôt que de se fixer une cible d'inflation « de 2 % ou moins ».

Les perspectives à l'égard d'un vaccin contre la COVID-19 en 2021 s'améliorent, et toute augmentation de la croissance économique et de l'inflation qui en résultera devrait entraîner une hausse des taux obligataires. Les écarts de taux sont de retour aux niveaux antérieurs à la pandémie et demeurent bien soutenus.

PORTFEUILLE D'OBLIGATIONS ET STRATÉGIE DE SUPERPOSITION (DÉRIVÉS)

Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	10,6 %	10,3 %
4 ans	6,2 %	5,8 %

Dans le cadre de sa stratégie de placement en fonction du passif (PFP), le Régime a recours à une superposition des obligations reposant sur des instruments dérivés à revenu fixe qui lui permet d'avoir une position synthétique en titres à revenu fixe. La superposition des obligations aide à réduire la volatilité de la capitalisation du Régime en assurant une concordance entre la sensibilité respective aux taux d'intérêt de son actif et de son passif. Il est plus efficace d'avoir un actif composé d'actifs générateurs de rendement, de titres à revenu fixe et d'un portefeuille de superposition des obligations qu'une composition de l'actif axée uniquement sur des titres à revenu fixe.

Bien que les instruments à revenu fixe correspondent mieux aux caractéristiques du passif du Régime, leur rendement attendu à long terme est inférieur à celui de bon nombre d'autres catégories d'actif, de sorte qu'un portefeuille strictement composé d'obligations ne donne pas un rendement optimal. Dans la stratégie retenue, on intègre dans l'actif du Régime des instruments susceptibles d'offrir un rendement plus élevé (comme les actions et les placements privés, dans les infrastructures et immobiliers), en s'assurant toutefois qu'ils ont la sensibilité requise à l'égard des taux d'intérêt et d'inflation. Ce montage vise à induire des rendements globaux plus proches de l'évolution du passif couvert, tout en donnant un rendement supérieur à celui d'un portefeuille uniquement composé d'obligations.

TITRES DE CRÉANCE PRIVÉS

Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	6,0 %	10,7 %
4 ans*	6,0 %	10,7 %

* Portefeuille lancé le 1^{er} Janvier 2020. Les rendements sur 4 ans représentent une date de création à ce jour.

Le portefeuille de titres de créance privés comprend des titres à revenu fixe privés, car le rendement attendu de ces derniers est supérieur à celui des produits à revenu fixe cotés en bourse. De plus, le portefeuille investit dans des titres à revenu fixe sur les marchés privés et publics. Les titres de créance immobiliers et liés à des infrastructures, les prêts directs privilégiés, les créances de second rang, les crédits mezzanine, les créances hypothécaires commerciales et les créances de sociétés en difficulté sont des exemples d'actifs détenus au titre du portefeuille.

ACTIONS

Les placements en actions représentent des participations détenues dans des sociétés dont les titres se négocient en bourse. En plus d'accroître la diversité des placements du Régime, les actions ont, en principe, des rendements à long terme supérieurs à ceux des titres à revenu fixe.

ACTIONS CANADIENNES

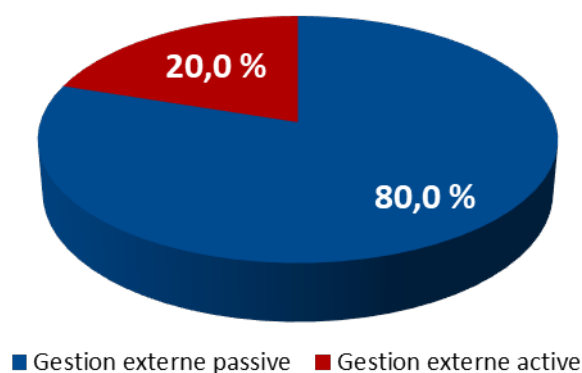
Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	0,9 %	5,6 %
4 ans	4,2 %	6,6 %

Valeur marchande des actions canadiennes

au 31 décembre 2020

506,6 millions de dollars



Après une remontée très impressionnante en 2019, l'indice composé S&P TSX a affiché un rendement de 5,6 % en 2020. À la suite d'une baisse marquée provoquée par l'impact des restrictions liées à la COVID-19, l'indice s'est redressé de 59 % par rapport au niveau plancher de mars. La confiance retrouvée des investisseurs, combinée à la politique accommodante de la Banque du Canada et aux programmes de relance du gouvernement fédéral ont permis au marché d'atteindre des niveaux plafonds. Les prix du pétrole à l'échelle mondiale ont reculé de 14 % en 2020, car la demande de produits énergétiques a chuté rapidement pendant le ralentissement économique. En revanche, le prix de l'or a augmenté de 25 % en 2020, les investisseurs se tournant vers les métaux précieux, car ils sont sûrs et protègent contre l'inflation.

Six des onze secteurs ont eu un effet positif sur le rendement total de 5,6 % en 2020. Le secteur le plus performant a été celui des technologies, avec un rendement total de 80,8 %, attribuable en grande partie à l'excellente tenue du titre de Shopify, qui a progressé de 178 %. Au nombre des secteurs qui ont offert les rendements les plus faibles, c'est le secteur de l'énergie qui arrive en dernier, avec un recul de 26,6 % en 2020.

Indice composé S&P/TSX plafonné

2020



ACTIONS NON CANADIENNES

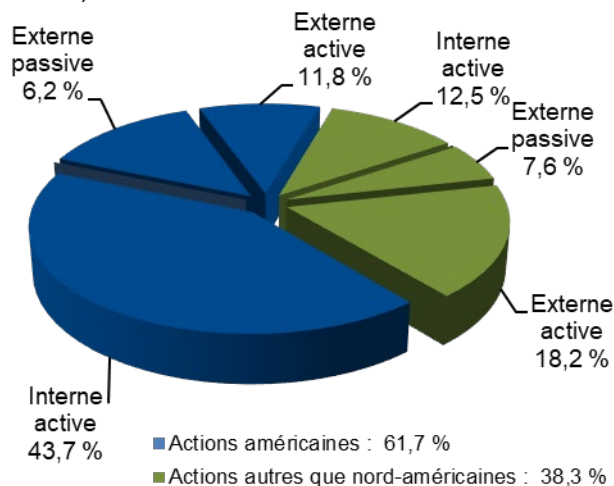
Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	10,0 %	14,5 %
4 ans	12,3 %	12,2 %

Valeur marchande des actions non canadiennes

au 31 décembre 2020

2 564,1 millions de dollars



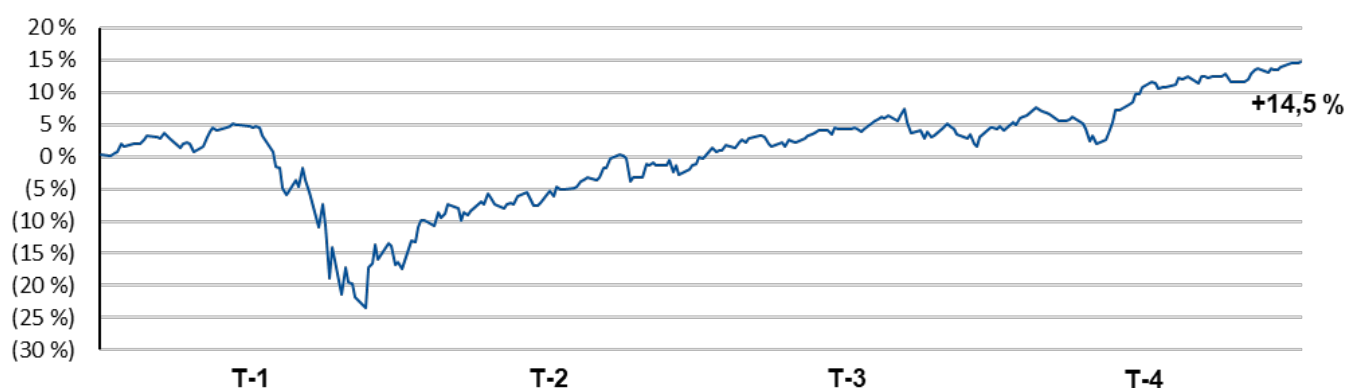
Les marchés des actions internationales ont fait fi des effets de récession de la pandémie mondiale et affiché de solides rendements en 2020, terminant l'année tout près des valeurs plafonds, comme en témoigne la progression de 14,5 % de l'indice MSCI Mondial tous pays (ACWI) excluant le Canada en dollars canadiens, dividendes inclus. Après avoir connu une baisse importante à la fin du premier trimestre, les actifs à risque se sont redressés considérablement à l'échelle mondiale, grâce à l'adoption d'un vaste éventail de mesures de relance monétaire et budgétaire. Alors que la pandémie a fait rage pratiquement toute l'année (la deuxième vague à l'automne ayant entraîné une nouvelle série de mesures de confinement d'urgence), les nouvelles encourageantes sur la mise au point de vaccins efficaces ont contribué à l'essor soutenu des marchés boursiers et renforcé l'optimisme des investisseurs quant à une reprise en 2021.

Les marchés des actions américaines ont surpassé ceux de la plupart des autres régions en 2020, l'indice S&P 500 progressant de 16,3 % en dollars canadiens. Même si au début de la pandémie, les États-Unis n'avaient jamais connu un recul aussi prononcé de leurs marchés en si peu de temps, les mesures à vaste échelle adoptées sans tarder par les décideurs ont permis de stabiliser rapidement la chute marquée des marchés boursiers. Au nombre de ces interventions, mentionnons la baisse des taux d'intérêt à un niveau

avoisinant zéro, la mise en œuvre de nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif et une foule de programmes de soutien à l'intention des consommateurs et des entreprises. En plus d'avoir à gérer avec la propagation répandue de la COVID-19 au pays, les États-Unis devaient composer avec l'élection présidentielle en novembre. La victoire des démocrates (qui a insufflé sur les marchés l'espoir que des mesures de relance plus importantes soient adoptées) et l'euphorie des marchés devant les progrès en matière de vaccin ont permis aux marchés des actions américaines d'atteindre de nouveaux sommets vers la fin de l'année. Le rendement supérieur du marché des actions américaines a été encore plus impressionnant, si l'on tient compte de la faiblesse considérable du dollar américain, qui s'est déprécié de 7 % durant l'année par rapport à un panier composé de nombreuses grandes monnaies.

Indice MSCI ACWI hors Canada

Rendements (CAD) - 2020



ACTIONS NON CANADIENNES (suite)

Du point de vue sectoriel, les meilleurs rendements en 2020 ont été observés chez les entreprises bien positionnées pour tirer parti de la pandémie (c.-à-d. des domaines de l'infonuagique, du commerce électronique, des jeux, des services en ligne). À cet effet, ce sont les secteurs des technologies de l'information (+43 %), des biens de consommation cyclique (+35 %) et des services de communications qui ont nettement fait mieux que l'indice général. Le secteur de l'énergie a accusé la pire baisse (-29 %), car la COVID-19 a entraîné une diminution marquée des déplacements et de l'activité économique. La forte baisse des taux et des préoccupations plus générales de défaillance ont également nui aux secteurs sensibles à l'évolution des taux d'intérêt, dont l'immobilier (-7 %) et le secteur financier (-5 %), même si leur rendement relatif s'est nettement amélioré en fin d'année, devant l'espoir d'une reprise grâce à la vaccination.

À l'extérieur des États-Unis, le rendement relatif a varié beaucoup d'une région à l'autre. Les actions des marchés émergents ont fait une remontée tardive et affichaient en fin d'année un rendement comparable à celui des actions américaines (hausse de plus de 16 % en dollars canadiens). Mentionnons à cet effet la belle performance des marchés asiatiques, comme la Corée (+43 %), Taïwan (+40 %) et la Chine (+27 %) qui ont assez bien réussi à contenir les éclosions de COVID-19 au début de la pandémie. Au nombre des rendements les plus faibles, soulignons ceux des marchés émergents de l'Amérique latine et de l'Europe, qui ont été plus durement touchés par les effets de récession de la crise. Parmi les marchés développés, le Japon (+13 %) et l'Europe (+10 %) ont tous deux affiché un rendement d'au moins 10 (grâce à d'importants gains de change), tandis que le Royaume-Uni a enregistré le rendement le plus décevant (-12 % durant l'année) à cause des effets négatifs sur l'économie de la pandémie et des incertitudes entourant le Brexit.

ACTIONS PRIVÉES

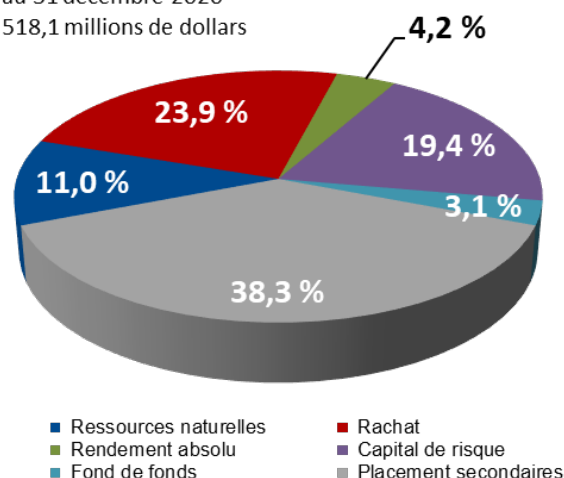
Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	(0,8) %	9,8 %
4 ans	9,7 %	7,1 %

Le portefeuille d'investissements en capital est constitué principalement de placements privés dans des petites et moyennes entreprises. Ceux-ci sont surtout détenus sous forme de participation à long terme dans des sociétés en commandite. À l'échelle du portefeuille, ces investissements offrent la possibilité de dégager des rendements élevés à long terme. Ils sont cependant illiquides. Un placement type du portefeuille d'investissements en capital est détenu pendant plusieurs années.

Répartition des actions privées

au 31 décembre 2020
518,1 millions de dollars



Le portefeuille d'investissements en capital répond à une diversification mondiale. Plus de 90 % des avoirs du portefeuille sont investis à l'extérieur du Canada, dont près de 40 % dans des pays en développement.

La répartition du portefeuille d'investissements en capital en fin d'exercice est illustrée dans le graphique de gauche. Le rendement négatif du portefeuille en 2020 découle de la réduction des évaluations des investissements en capital à la suite de la baisse des marchés boursiers au premier semestre. Devant la remontée des marchés boursiers au deuxième semestre et de la reprise continue de l'activité économique, les évaluations des investissements en capital ont augmenté au quatrième trimestre et cette tendance devrait se poursuivre en 2021 selon nous.

ACTIFS RÉELS

Les actifs réels se composent de trois composantes distinctes : les placements immobiliers et FPI, les actions d'infrastructure, et les terrains forestiers et terres agricoles.

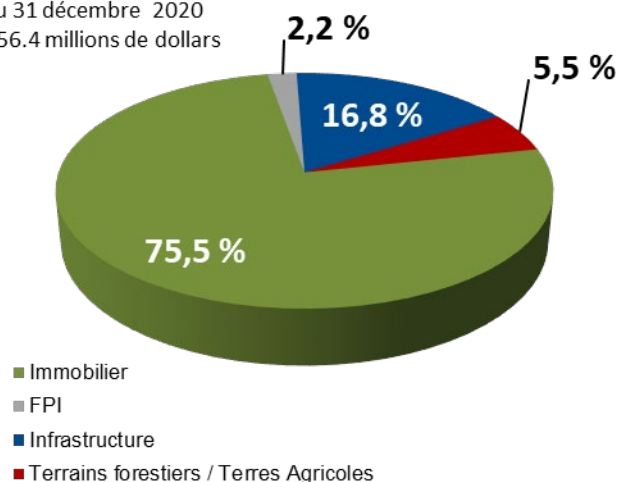
ACTIFS RÉELS

Taux de rendement composés annualisés

	Placements	Indice de référence
1 an	0,6 %	6,1 %
4 ans	7,5 %	5,2 %

Composition des biens

au 31 décembre 2020
956.4 millions de dollars



Immobilier

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur le secteur de l'immobilier et les données fondamentales sous-jacentes connexes. Un thème courant d'incertitude et d'accélération des tendances préexistantes s'est dégagé à mesure que la pandémie progressait. Le secteur des immeubles à logements abordables s'est montré très résilient, ce qui confirme la nature essentielle de ces actifs. Parallèlement, la demande pour les immeubles de catégorie « A » des marchés qui étaient auparavant en période de surchauffe, comme le centre-ville de Toronto et de Vancouver, s'est sensiblement essoufflée. Malgré tout, dans un contexte de faibles taux d'intérêt et une accalmie quant au nombre de transactions en 2020, la demande dans le marché de l'habitation a été forte. Nous observons des tendances similaires aux États-Unis. Ainsi, le taux d'inoccupation des immeubles implantés dans les villes carrefours comme New York et Los Angeles a augmenté et les loyers exigés ont diminué, tandis que la demande dans les grandes régions métropolitaines avoisinantes et les villes secondaires en forte croissance est restée soutenue.

La croissance considérable du secteur industriel se poursuit. Les exigences accrues sur le plan logistique découlant de la croissance accélérée du commerce électronique ont continué de stimuler grandement la demande de locaux. À l'inverse, le secteur du

commerce de détail subit des pressions grandissantes, car les mesures de confinement ont perturbé les activités normales. Les programmes de soutien gouvernementaux pour le paiement des loyers ont aidé quelque peu, même si les propriétaires ont dû faire des concessions dans certains cas. Les immeubles pourvus d'une épicerie sont toutefois demeurés résilients. L'accélération des tendances préexistantes dans le secteur du détail et du commerce électronique devrait avoir des effets durables sur l'utilisation des locaux de commerce de détail après la pandémie. Le taux d'inoccupation dans le secteur canadien des immeubles de bureaux est en hausse, à la suite des répercussions des périodes de confinement et de la faiblesse des marchés du pétrole. De nombreux occupants de locaux importants ont été en mesure de reporter leurs décisions de location pendant qu'ils exercent leurs activités à distance, de sorte que l'offre a augmenté. On ne connaît pas encore pleinement les impacts à long terme sur les locaux de bureaux, mais une reprise est prévue dans le secteur après la pandémie.

En plus de continuer à surveiller étroitement le portefeuille, le Régime poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de placements immobiliers. Nous continuerons de diversifier nos actifs par régions géographiques et secteurs immobiliers, tout en accordant la priorité aux placements qui permettent de dégager une forte valeur relative dans un cycle économique.

ACTIFS RÉELS (suite)

Infrastructures, terrains forestiers et terres agricoles

La résilience des placements liés aux infrastructures s'est poursuivie durant la pandémie, comme ce fut le cas lors du ralentissement économique antérieur. En général, la valeur des actifs sous-jacents est restée la même ou a légèrement augmenté en raison de leur caractère essentiel ou parce qu'ils sont exploités à contrat. Les fluctuations de valeur du dollar canadien et des devises durant l'année ont contrebalancé la croissance modérée du portefeuille. Le secteur des transports est toujours confronté à des difficultés, car sa croissance est liée au volume de passagers. Le caractère essentiel des actifs sous-jacents ainsi que les sources de revenus en vertu de contrats à long terme ont continué de soutenir les évaluations en devises locales.

Le secteur des terres agricoles et des terrains forestiers exploitables a aussi été touché négativement par les fluctuations des devises et la baisse de la demande. Malgré les prix record des produits forestiers finis, l'évaluation du portefeuille n'a pas augmenté en raison des stocks importants de bois brut de sciage. Même si le nombre d'activités a augmenté dans le secteur, les répercussions mondiales de la pandémie ont continué d'engendrer l'incertitude dans les segments sous-jacents.

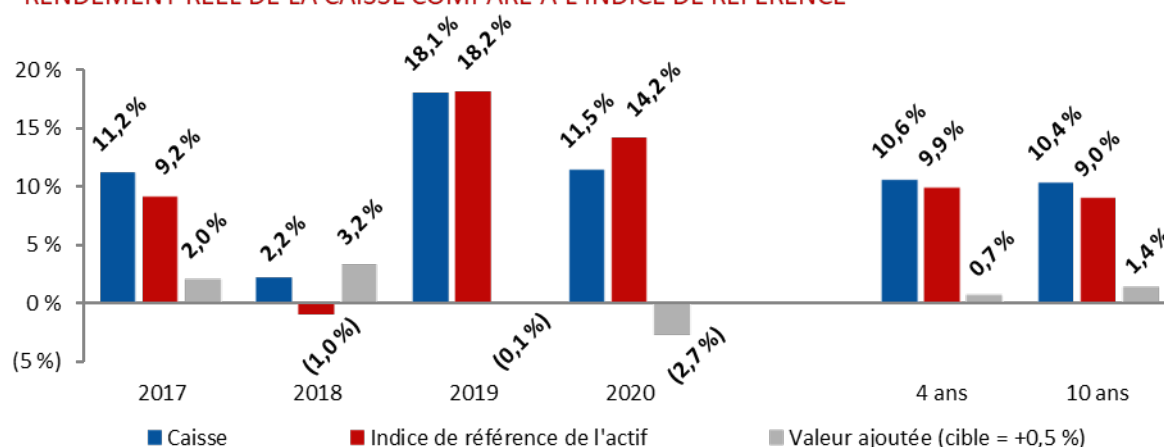
En ce qui concerne la stratégie, nous privilégions des placements présentant les caractéristiques suivantes : faible profil de risque, flux de trésorerie considérables suffisants pour surmonter les cycles, croissance modérée du capital et protection contre l'inflation et le risque de perte. À cette fin, nous diversifions nos actifs dans le monde en tenant compte des facteurs tels que la croissance économique et démographique, l'activité commerciale et les tendances structurelles à long terme dans l'industrie.

RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

La politique de placement du Régime a été modifiée en 2020 pour faire la distinction entre les investissements publics et les investissements privés au sein des grandes classes d'actifs. La politique cible une composition stratégique de l'actif de 43,5 % en titres à revenu fixe (36 % publics / 7,5 % privés), 42 % en actions (34 % publiques / 8 % privées) et 14,5 % en actifs réels.

Au 31 décembre 2020, les titres à revenu fixe représentaient 47,5 % (46,8 % publics / 0,7 % privés), 41,5 % actions (35,5 % publiques / 6,0 % privées) et 11,0 % actifs réels.

RENDEMENT RÉEL DE LA CAISSE COMPARÉ À L'INDICE DE RÉFÉRENCE



RAPPORT FINANCIER

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DU RAPPORT FINANCIER	36
OPINION DE L'ACTUAIRE	37
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	38
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	40

Responsabilité de la direction relative à la production du rapport financier

Les états financiers du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2020 et tous les renseignements figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction, à qui revient la responsabilité de l'intégrité et de la bonne présentation de l'information qui y est contenue, y compris les chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction. Ces états ont été préparés avec soin, en fonction d'une importance relative raisonnable et selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

La direction du Régime de retraite de Radio-Canada est responsable de la tenue des livres et documents comptables, ainsi que des systèmes de contrôle et de gestion de l'information financière, le tout étant conçu pour la production de renseignements financiers fiables et précis en temps opportun. Des mécanismes de contrôle interne permettent d'assurer, avec un certain degré de certitude, que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les activités sont conformes aux lois et règlements applicables. Ces mécanismes de contrôle comprennent notamment un code déontologique ainsi qu'un organigramme établissant clairement les obligations et les responsabilités de chacun.

Il incombe au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada de s'assurer que la direction remplisse ses obligations et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le Conseil de fiducie rencontre la direction et l'auditeur externe du Régime pour examiner la portée des audits, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Morneau Shepell procède à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre du service des prestations conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

Le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., que le Conseil de fiducie a nommé comme auditeur externe du Régime de retraite, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada. L'auditeur externe dispose d'un accès illimité au Conseil de fiducie pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime de retraite et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.



Duncan Burrill
Administrateur délégué/PDG
Régime de retraite de Radio-Canada



Julie Murphy
Secrétaire/Trésorière
Conseil de fiducie de la Caisse
de retraite de Radio-Canada

Le 29 mars 2021

Opinion de l'actuaire

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite (le « Conseil ») a mandaté Morneau Shepell limitée pour calculer les passifs actuariels du Régime de retraite de Radio-Canada (le « Régime ») au 31 décembre 2020 selon les approches de continuité et de solvabilité en vue de la préparation des états financiers du Régime.

Les passifs actuariels du Régime au 31 décembre 2020 selon l'approche de continuité sont fondés sur l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2020 et tiennent compte des éléments suivants :

- les données sur la participation au 31 décembre 2020 fournies par CBC/Radio-Canada ;
- les méthodes établies en vertu du chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – Comptabilité pour la préparation des états financiers des régimes de retraite ; et
- les hypothèses, comme le taux d'inflation prévu et le rendement prévu des placements du Régime, qui, selon le Conseil, sont les plus probables.

Les hypothèses utilisées selon l'approche de continuité sont raisonnables au moment où l'évaluation actuarielle du Régime a été effectuée. De plus amples détails sur les données, les méthodes et les hypothèses utilisées selon les principes de continuité et de solvabilité sont décrites dans notre rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020.

Les résultats de l'évaluation actuarielle ne constituent que des estimations. L'expérience réelle peut être différente, même de manière substantielle, des hypothèses utilisées afin d'évaluer le Régime. Tout écart entre l'expérience réelle et ces hypothèses pourrait se traduire par des gains ou des pertes, qui seront révélés lors des évaluations actuarielles futures et pourrait influencer sur la situation financière du Régime et le niveau futur des cotisations.

À notre avis, en ce qui concerne l'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2020 :

- Les données sur les participants sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation ;
- Les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation ;
- Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Nous avons effectué cette évaluation actuarielle et exprimé notre opinion conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Denis Dupont

Fellow de l'Institut canadien des actuaires



Gino Girard

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Morneau Shepell ltée

Le 29 mars 2021

Ottawa, Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Membres du Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite de Radio-Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent de capitalisation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de son excédent de capitalisation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada (NAGR du Canada). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite de Radio-Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de retraite de Radio-Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime de retraite de Radio-Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime de retraite de Radio-Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime de retraite de Radio-Canada.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime de retraite de Radio-Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs par ailleurs amener le Régime de retraite de Radio-Canada à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

Le 29 mars 2020

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)
Au 31 décembre

	2020	2019
ACTIF		
Actifs liés aux placements (<i>note 3</i>)	8 722 922 \$	8 067 371 \$
Produits de placements à recevoir	33 549	50 724
Cotisations à recevoir		
- Salariales	5 958	5 217
- Patronales	5 804	5 205
Placements PenFlex (<i>note 6</i>)	3 833	4 137
Somme à recevoir des courtiers	39	131
Autres actifs	245	161
	8 772 350	8 132 946
PASSIF		
Passifs liés aux placements (<i>note 3</i>)	52 629	96 292
Créditeurs et charges à payer (<i>note 7</i>)	13 740	9 279
Somme à verser aux courtiers	28	4 767
	66 397	110 338
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	8 705 953	8 022 608
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (<i>note 8</i>)	5 392 517	5 231 108
EXCÉDENT DE CAPITALISATION (<i>note 10</i>)	3 313 436 \$	2 791 500 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

Approuvé par le Conseil de fiducie



Fiduciaire



Fiduciaire

Approuvé par la direction



Administrateur délégué/PDG



Secrétaire/Trésorière

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 022 608 \$	7 013 304 \$
Activités de placement		
Produits de placements (note 3)	221 379	317 568
Variation de la juste valeur :		
- des placements (note 3)	711 731	947 381
- des placements du PenFlex (note 6)	205	535
Solde net des activités de placement	933 315	1 265 484
Services aux participants		
Cotisations (note 5)		
Salariales	56 674	59 135
Patronales	52 860	50 856
Transferts	1 050	1 809
	110 584	111 800
Prestations (note 9)		
Droits à retraite	(294 121)	(291 259)
Remboursements et transferts	(19 063)	(21 897)
	(313 184)	(313 156)
Solde net des services aux participants	(202 600)	(201 356)
Charges administratives (note 11)	(47 370)	(54 824)
Augmentation/(diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	683 345	1 009 304
ACTIF NET POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	8 705 953 \$	8 022 608 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

(en milliers de dollars canadiens)
Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
OBLIGATIONS AU TITRE PRESTATIONS DE RETRAITE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 231 108 \$	5 032 462 \$
Augmentation des prestations de retraite		
Intérêts sur les prestations de retraite	298 173	291 883
Changements dans les hypothèses actuarielles	90 096	98 914
Droits à retraite acquis	110 584	111 800
Pertes actuarielles nettes	-	8 670
PenFlex (note 6)	205	535
	499 058	511 802
Diminution des prestations de retraite		
Prestations (note 9)	313 184	313 156
Gains actuariels nets	24 465	-
	337 649	313 156
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	161 409	198 646
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 392 517 \$	5 231 108 \$

État de l'évolution de l'excédent de capitalisation

(en milliers de dollars canadiens)
Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
EXCÉDENT DE CAPITALISATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 791 500 \$	1 980 842 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service de prestations	683 345	1 009 304
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	(161 409)	(198 646)
EXCÉDENT DE CAPITALISATION À LA FIN DE L'EXERCICE (note 10)	3 313 436 \$	2 791 500 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

1. LE RÉGIME DE RETRAITE

La description qui suit du Régime de retraite de Radio-Canada est un résumé. Pour de plus amples informations, se reporter au texte intégral du Régime de retraite qui peut être modifié de temps à autre.

a) Généralités

La Société Radio-Canada (la Société) a constitué son régime de retraite (le Régime) le 1^{er} septembre 1961, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. Il s'agit essentiellement d'un régime contributif, à prestations déterminées, couvrant presque tous les employés de la Société. Le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à son règlement d'application. Le numéro d'enregistrement du Régime auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le 0055144.

b) Prestations

La Société garantit le paiement des prestations de retraite (à l'exception de celles relevant de la composante flexible – voir la note 6), ainsi que les autres prestations payables en vertu des dispositions du Régime. Tout employé à temps plein participant au Régime pourra toucher des prestations fondées sur la durée de son service ouvrant droit à pension et sur la moyenne de son salaire ouvrant droit à retraite des cinq années consécutives où il était le plus élevé au cours de ses dix dernières années de service. Le calcul des prestations versées aux employés à temps partiel est fondé sur une moyenne indexée des salaires au cours de la carrière. Les prestations sont indexées annuellement au 1^{er} janvier, au taux de 2,7 % ou au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), si ce taux est plus faible.

c) Capitalisation

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, le taux de cotisation des employés à temps plein était de 8,13 % des gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État, soit 58 700 \$, et 10,69 % des gains dépassant ce maximum. Le taux de cotisation des employés a été augmenté à 8,27 % des gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État et 10,87 % des gains dépassant ce maximum du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, le taux était de 8,37% des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État, soit 57 400 \$, et 11,00% des gains en sus de ce maximum. Le taux de cotisation des employés a été ramené à 8,13% des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État, et à 10,69% en dépassement de ce maximum du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019. La Société fournit le solde du financement, au besoin, sur la base d'évaluations actuarielles. La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 2020.

d) Statut fiscal

Le Régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR); par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du Régime aux fins de l'impôt sur le revenu est 202895.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Présentation

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour les régimes de retraite (NCRR), Partie IV du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – Comptabilité (le Manuel de CPA Canada), selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière du Régime séparément de celle du promoteur et des participants. Les états financiers ont pour objet d'aider les participants et les autres personnes intéressées à étudier la situation financière du Régime à la fin de l'exercice ainsi que les résultats de ses activités au courant de l'année. Toutefois, ils ne reflètent pas ses besoins de capitalisation ni la garantie des droits à retraite d'un participant en particulier.

Conformément à ce que prévoit le chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada, « Régimes de retraite », qui présente les méthodes comptables particulières concernant les placements et les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime a utilisé les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF) de la partie II du Manuel de CPA Canada en ce qui concerne les méthodes comptables qui ne sont pas traitées dans la partie IV du Manuel de CPA Canada.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à la date de l'opération et évalués à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

c) Produits à recevoir

Les revenus de placement ont été calculés et comptabilisés jusqu'à la fin de l'exercice.

d) Évaluation de la juste valeur

Le Régime respecte la norme internationale d'information financière IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur » pour déterminer la juste valeur de son portefeuille de placements. Les informations fournies dans les états financiers du Régime quant à son portefeuille de placements sont fondées sur les exigences du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada qui comprend la conformité avec les exigences de divulgation de la norme IFRS 7, « Instruments financiers: informations à fournir ».

e) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements

La variation pour l'exercice de la juste valeur des placements est l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de l'exercice, ajusté des gains et des pertes réalisé(e)s au cours de l'exercice.

f) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite de la composante à prestations déterminées du Régime reposent sur une évaluation actuarielle établie selon le principe de la continuité de l'exploitation réalisée par un cabinet d'actuaire indépendant. La valeur des obligations au titre des prestations de retraite est fondée sur les résultats de l'évaluation officielle réalisée au 31 décembre 2020 (voir la note 8). Les droits correspondant à la composante flexible du Régime sont comptabilisés à la juste valeur des placements auxquels sont affectées les cotisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Cotisations

Les cotisations pour service courant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour service passé sont comptabilisées dans l'exercice durant lequel elles sont reçues. Les cotisations versées en espèces à la composante flexible du Régime sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

h) Conversion des devises et contrats de change à terme

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de fin d'exercice. Les gains et pertes qui résultent de la conversion des éléments en devises étrangères et des contrats de change à terme sont inclus dans la variation de la juste valeur des placements.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCRR exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges déclarés pour la période de référence. Les principales estimations utilisées par la direction pour préparer les états financiers ont trait à l'évaluation et à la classification des placements, en particulier ceux classés de niveau 3 à la note 3 f), ainsi qu'aux hypothèses utilisées pour le calcul des obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Prêt de titres

Le Régime peut faire des opérations de prêt de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par nantissement de titres, et les titres prêtés continuent d'être comptabilisés comme des placements dans l'état de la situation financière. Les frais perçus par le Régime en vertu de ces opérations sont inclus dans les produits de placements.

3. PLACEMENTS

a) Tableaux des placements

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice, la fluctuation au cours de l'exercice de la juste valeur des placements ainsi que les revenus de placement. Les revenus de placement incluent les intérêts et les dividendes cumulés au cours de l'exercice de même que les gains tirés des biens immobiliers, nets des frais d'exploitation et des intérêts débiteurs.

PLACEMENTS 2020	(en milliers de dollars canadiens)		Juste valeur	Coût	Variation de la juste valeur des placements ⁽¹⁾	Revenus de placement	Rendement global
	ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS						
	Placements à revenu fixe						
	Titres de créance publics						
	Encaisse et placements à court terme						
		446 504	\$	446 494	\$	1 005	\$ 4 482 \$ 5 487
	Obligations canadiennes	3 609 470		2 565 524		339 171	67 868 407 039
	Instruments financiers dérivés						
	Contrats à terme sur obligations						
		33 399		-		165 771	- 165 771
	Swaps sur rendement total						
		21 228		-		105 786	- 105 786
	Titres de créance privées	59 597		59 238		314	5 000 5 314
		4 170 198		3 071 256		612 047	77 350 689 397
	Actions						
	Actions publiques						
	Canadiennes	506 624		461 312		(42 218)	17 499 (24 719)
	Non-canadiennes	2 564 113		1 709 983		208 392	38 502 246 894
	Actions privées	518 123		453 250		(27 219)	31 609 4 390
		3 588 860		2 624 545		138 955	87 610 226 565
	Immobilier	956 433		788 285		(47 659)	55 770 8 111
	Fonds de couverture	-		-		(3 568)	649 (2 919)
	Contrats de change à terme	7 431		-		11 162	- 11 162
	TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	8 722 922		6 484 086		710 937	221 379 932 316
	PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS						
	Placements à revenu fixe						
	Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat						
		(52 168)		(52 168)		-	- -
	Options - actions	(461)		(362)		794	- 794
	TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(52 629)		(52 530)		794	- 794
	TOTAL DES PLACEMENTS NETS	8 670 293	\$	6 431 556	\$	711 731	\$ 221 379 \$ 993 110 \$

⁽¹⁾ La variation de la juste valeur des placements de l'exercice comprend un montant de 389,2 millions de dollars au titre des gains non réalisés et de 322,5 millions de dollars au titre des gains réalisés.

3. PLACEMENTS (suite)

a) Tableaux des placements

PLACEMENTS 2019	Juste valeur		Coût		Variation de la juste valeur des placements ⁽¹⁾		Revenus de placement		Rendement global			
	(en milliers de dollars canadiens)											
	ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS											
	Placements à revenu fixe											
	Titres de créance publics											
	Encaisse et placements à court terme		443 060	\$	443 166	\$	(1 445)	\$	9 678	\$	8 233	\$
	Obligations canadiennes		3 275 682		2 480 649		280 958		78 188		359 146	
	Titres de créance privés		38 431		38 120		166		3 648		3 814	
			3 757 173		2 961 935		279 679		91 514		371 193	
	Actions											
	Actions publiques											
	Canadiennes		738 298		701 761		83 524		30 541		114 065	
	Non-canadiennes		2 055 452		1 358 956		333 511		48 133		381 644	
	Actions privées		517 528		427 133		(49 603)		68 878		19 275	
			3 311 278		2 487 850		367 432		147 552		514 984	
	Immobilier		946 745		707 731		(4 490)		77 620		73 130	
	Fonds de couverture		46 233		40 000		7 563		882		8 445	
	Contrats de change à terme		5 942		-		10 935		-		10 935	
	TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS		8 067 371		6 197 516		661 119		317 568		978 687	
	PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS											
	Placements à revenu fixe											
	Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(75 885)		(75 885)		-		-		-	
	Instruments financiers dérivés											
	Contrats à terme sur obligations		(18 098)		-		183 397		-		183 397	
	Swaps sur rendement total		(2 225)		-		100 627		-		100 627	
			(96 208)		(75 885)		284 024		-		284 024	
	Options - actions		(84)		(107)		2 238		-		2 238	
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS		(96 292)		(75 992)		286 262		-		286 262		
TOTAL DES PLACEMENTS NETS		7 971 079	\$	6 121 524	\$	947 381	\$	317 568	\$	1 264 949	\$	

⁽¹⁾ La variation de la juste valeur des placements de l'exercice comprend un montant de 549,1 millions de dollars au titre des gains non réalisés et de 398,3 millions de dollars au titre des gains réalisés.

3. PLACEMENTS (suite)

b) Détermination de la juste valeur

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- i) l'encaisse et les placements à court terme (dépôts et acceptations bancaires, bons du Trésor, billets de trésorerie et obligations à court terme) sont inscrits au coût, incluant les intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur en raison de la courte échéance des placements. L'encaisse et les placements à court terme comprennent aussi des obligations échéant dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice et sont comptabilisés au cours moyen de clôture du marché ;
- ii) les obligations, composées d'obligations nominales et d'obligations à rendement réel, sont inscrites au cours moyen de clôture du marché ou, à défaut de ce cours, sont estimées au moyen de méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie ;
- iii) les titres de créance privés comprennent les placements effectués par l'intermédiaire de fonds de société en commandite et sont évalués en fonction des plus récentes données financières fournies par les commandités des fonds en vertu de contrats de sociétés en commandite. Les évaluations sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie et des effets de change, le cas échéant, de sorte qu'elles se rapprochent de la juste valeur ;
- iv) Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont comptabilisés à titre d'emprunts garantis et sont inscrits au coût, incluant les intérêts courus, qui se rapproche de la juste valeur en raison de la courte échéance des placements.
- v) les actions, composées principalement de titres cotés, sont inscrites au cours de clôture du marché ou, à défaut de ce cours, sont estimées au moyen de techniques d'évaluation comme précisées au paragraphe suivant portant sur les placements privés ;
- vi) les placements immobiliers sont effectués directement et par l'intermédiaire de fonds de société en commandite. Les placements directs dans les immeubles en construction sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation estimative, qui constitue une approximation de la juste valeur. Les placements dans les biens productifs sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation du secteur appropriées et les meilleures estimations faites par les gestionnaires de placements immobiliers et/ou par des évaluateurs indépendants reconnus par une association professionnelle. Les valeurs obtenues sont mises à jour entre les évaluations afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture du marché et des variations dans les paramètres de chaque immeuble. Les placements immobiliers faits par l'intermédiaire de fonds de société en commandite sont évalués en fonction des plus récentes données financières fournies par les commandités des fonds en vertu de contrats de sociétés en commandite. Les évaluations sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie et des effets de change, le cas échéant, de sorte qu'elles se rapprochent de la juste valeur. Les placements détenus dans des fonds de société en commandite sont évalués à l'aide de méthodes similaires à celles décrites ci-dessus, le cas échéant ;

3. PLACEMENTS (suite)

b) Détermination de la juste valeur (suite)

- vii) les placements privés, qui sont effectués par l'intermédiaire de fonds de société en commandite, sont évalués en fonction des plus récentes données financières fournies par les commandités des fonds en vertu de contrats de sociétés en commandite. Les évaluations sont rajustées pour tenir compte des flux de trésorerie et des effets de change, le cas échéant, de sorte qu'elles se rapprochent de la juste valeur. Les placements détenus dans des fonds de société en commandite sont composés principalement d'actions non cotées, et les justes valeurs sont évaluées selon une des méthodes suivantes : ratio cours/bénéfice, valeur actualisée des flux de trésorerie ou des bénéfices, cours du marché connus et prix des placements récents. Ces valeurs sont examinées par la direction et les méthodes sont conformes aux conventions d'évaluation généralement reconnues dans le secteur ;
- viii) les fonds de couverture et autres fonds spéculatifs sont inscrits à leur juste valeur basée sur la valeur de l'actif net fournie par chaque administrateur de fonds ;
- ix) les instruments financiers dérivés sont évalués comme suit :
 - a) les instruments dérivés négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché.
 - b) les instruments dérivés de gré à gré sont évalués en fonction de techniques de détermination de la valeur du marché, principalement des modèles d'estimation de la juste valeur reposant sur des prix observables du marché et d'autres données financières.

c) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est basée sur la fluctuation de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Régime a recours à des dérivés à revenu fixe (contrats à terme sur obligations et swaps sur le rendement total), dans le cadre de sa stratégie de placement en fonction du passif, qui prévoit la couverture du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime. De temps en temps, le Régime peut gérer certains des risques de taux de change en fonction de données économiques fondamentales en entrant dans des contrats de change à terme.

La valeur notionnelle est la valeur théorique du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer l'échange des flux de trésorerie. Elle ne représente pas le gain ou la perte possible associée au risque de marché ou de crédit des transactions. Elle sert plutôt de référence pour établir le rendement, et la juste valeur du contrat. En conséquence, la valeur notionnelle n'est constatée ni dans l'actif, ni dans le passif aux états financiers.

Le Régime a mis en place des accords de compensation globale pour ses instruments dérivés à revenu fixe. Dans le cours normal des activités le Régime règle ses contrats dérivés sur une base nette. Les instruments financiers comptabilisés du Régime sont présentés à la note 3 a) et résumés plus loin sur la page suivante.

3. PLACEMENTS (suite)

c) Instruments financiers dérivés (suite)

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des ententes négociées de gré à gré entre deux parties, la première s'engageant à acheter et la deuxième à vendre un instrument financier à une date future établie d'avance et à un prix fixé à la passation du contrat. Le Régime a recours à des placements à revenu fixe et à des contrats de change à terme.

Swaps

Les swaps sur rendement total sont des ententes négociées entre deux parties, la première s'engageant à payer l'équivalent du rendement total (intérêt gagné plus les gains ou pertes en capital) d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence donné, et la deuxième une somme d'un montant fixe ou variable. Les actifs de référence pour les swaps à rendement total conclu pour le Régime se composent de divers indices de revenu fixe ou d'un groupe de quatre à six obligations d'État.

Options

Les options d'achat du Régime sont des contrats d'actions standardisés inscrits en Bourse. Le Régime a vendu des contrats à une autre partie, lui donnant le droit, mais non l'obligation, d'acheter une certaine quantité d'instruments en actions sous-jacentes à un prix fixe avant une date d'échéance précise. En contrepartie de ce droit, l'autre partie verse une prime au Régime.

Le tableau suivant présente un résumé des valeurs notionnelles et des justes valeurs des contrats dérivés du Régime.

(en milliers de dollars canadiens)		2020		2019	
Au 31 décembre		Valeur notionnelle	Juste valeur nette	Valeur notionnelle	Juste valeur nette
Placements à revenu fixe					
Contrats à terme		1 592 332 \$	33 399 \$	1 746 915 \$	(18 098) \$
Swaps sur rendement total		1 269 823	21 228	829 787	(2 225)
		2 862 155	54 627	2 576 702	(20 323)
Options - actions					
		(1 973)	(461)	(7 830)	(84)
Contrats de change à terme					
		227 170	7 431	317 138	5 942
TOTAL		3 087 352 \$	61 597 \$	2 886 010 \$	(14 465) \$

La juste valeur nette des contrats dérivés se présente comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)		2020		2019	
Au 31 décembre					
Débiteurs associés aux dérivés		62 138 \$		11 598 \$	
Créditeurs associés aux dérivés		(541)		(26 063)	
TOTAL		61 597 \$		(14 465) \$	

Tous les contrats dérivés tenus au 31 décembre 2020 et 2019 viennent à échéance en deçà d'un an.

3. PLACEMENTS (suite)

d) Prêts de titres

Le Régime participe à des programmes de prêts de titres au terme desquels il prête des titres en vue d'augmenter le rendement des portefeuilles. Les emprunteurs sont tenus de donner une garantie de qualité supérieure autre qu'en espèces ayant une juste valeur d'au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Au 31 décembre 2020, les titres prêtés avaient une juste valeur estimative de 31,1 millions de dollars (17.9 millions de dollars en 2019), alors que les liquidités ou les titres reçus en garantie avaient une juste valeur estimative de 32,5 millions de dollars (18.7 millions de dollars en 2019).

e) Gestion des risques financiers

i) Survol

Le Régime est exposé à divers risques financiers compte tenu du fait qu'il investit dans diverses catégories d'actifs. Le Régime investit dans des actifs plus risqués parce qu'ils lui procurent un rendement plus élevé qu'un placement dans un portefeuille à risque minimum (PRM). Le PRM est le portefeuille qui exposerait le Régime, dans son ensemble, au plus faible risque possible. Le Régime met en place des stratégies, des politiques et des processus afin de gérer les risques liés aux placements et de s'assurer, en contrepartie, un rendement satisfaisant. Il ne vise pas à minimiser le risque, mais plutôt à sélectionner les placements correspondant à son degré de tolérance au risque.

Le Régime applique une stratégie de placement en fonction du passif qui a essentiellement pour objectif de couvrir le décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime. L'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) du Régime présente la structure des placements du Régime et les exigences à respecter en matière de risques. L'EPPP, qui est élaboré conformément aux lois applicables, est révisé et approuvé chaque année par le Conseil de fiducie du Régime. Il spécifie les placements admissibles, la pondération des diverses catégories d'actif et les obligations de diversification. La conformité à l'EPPP fait l'objet chaque mois d'une évaluation et d'un compte rendu au Conseil de fiducie. Les mécanismes de sélection et d'évaluation des gestionnaires de portefeuille ainsi que les processus de sélection des placements sont des composantes clés du cadre de gestion des risques financiers du Régime. Le Régime se sert aussi de dérivés pour se prémunir contre certains risques.

ii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le risque de marché est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans diverses catégories d'actifs. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché, mais à un degré différent selon le placement. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement la diversification des catégories d'actifs, des secteurs d'activité, des pays, des monnaies, des stratégies de placement et des sociétés.

- a) Risque de change – Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le Régime s'expose au risque de change dû à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par l'imposition, dans l'EPPP, de plafonds aux engagements en devises, la diversification des devises et la couverture active des placements en devises. Aux termes de l'EPPP, la valeur des instruments libellés en devises est d'au moins 15 % et d'au plus 40 % de la valeur marchande de l'actif du Régime.

3. PLACEMENTS (suite)

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise.

(en milliers de dollars canadiens) Au 31 décembre	Risque de change	
	2020	2019
Dollar américain	2 328 531 \$	1 779 114 \$
Euro	183 235	194 618
Yen du Japon	82 645	76 131
SAR dollar du Hong Kong	44 272	21 656
Livre Sterling du Royaume-Uni	37 452	46 189
Couronne de la Suède	33 164	27 607
Franç de la Suisse	33 016	25 810
Won de la Corée du Sud	15 047	3 239
Peso du Mexique	12 570	11 629
Renminbi de la Chine	9 835	8 494
Roupie de l'Indonésie	9 073	8 395
Dollar de Singapour	8 846	9 953
Nouveau dollar du Taiwan	7 618	6 131
Dollar de l'Australie	5 756	5 262
Koruna de la République Tchèque	3 786	3 900
Couronne du Danemark	2 935	1 840
Couronne de la Norvège	2 534	2 554
Réal du Brésil	2 483	3 827
Peso du Philippines	1 350	818
Autres	1 779	10 999
TOTAL	2 825 927 \$	2 248 166 \$

Au 31 décembre 2020, une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres monnaies entraînerait une diminution de 28,3 millions de dollars ou de 0,3 % (22,5 millions de dollars ou 0,3 % en 2019) de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres monnaies entraînerait une augmentation de 28,3 millions de dollars ou de 0,3 % (22,5 millions de dollars ou 0,3 % en 2019) de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

- b) Risque de taux d'intérêt – Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les obligations au titre des prestations de retraite y sont également très sensibles. Le Régime s'expose au risque de taux d'intérêt dû à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. La stratégie de placement en fonction du passif appliquée par le Régime permet de le gérer en établissant une concordance plus étroite entre l'actif et le passif du Régime. La couverture du risque de taux d'intérêt est assurée par divers moyens qui touchent la composition globale de l'actif, la durée des placements à revenu fixe et les dérivés sur taux d'intérêt. Comme il s'agit de l'un des risques les plus importants auquel il est exposé, le Régime procède à de nombreuses analyses de scénarios de sensibilité au taux d'intérêt. En outre, le Régime surveille de près son exposition globale au risque de taux d'intérêt et l'efficacité de sa couverture en établissant un ensemble de bulletins de rendement et de tableaux de bord détaillés.

3. PLACEMENTS (suite)

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

Les variations des taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, y compris les instruments dérivés à revenu fixe, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et les taux de change. Au 31 décembre 2020, et compte tenu des contrats dérivés, une augmentation de 1% des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements à revenu fixe et des dérivés d'environ 1 066,1 millions de dollars ou 12,3 % (2019 : 916,9 millions de dollars ou 11,5 %) de l'actif du régime. Une réduction de 1% des taux d'intérêt nominaux augmenterait la valeur des placements en titres à revenu fixe et des dérivés de 1 066,1 millions de dollars ou 12,3 % (2019 : 916,9 millions de dollars ou 11,5 %) de l'actif du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 13,8 % (13,9 % en 2019) les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 11,0 % (11,1 % en 2019) les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

- c) Risque de prix autre – Le risque de prix autre désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le Régime s'expose au risque de prix autre principalement à cause de la détention d'actions canadiennes et internationales, ainsi que de placements immobiliers et d'autres investissements stratégiques. Il est géré par la définition, dans l'EPPP, d'un risque minimal et maximal par région, pays, secteur économique et titre particulier.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes :

(% de la catégorie)	Risque minimal	Cible à long terme	Risque maximal
Actions canadiennes	5	10	15
Actions non-canadiennes	19	24	29
TOTAL	24	34	44

3. PLACEMENTS (suite)

e) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché (suite)

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Le tableau suivant fournit de l'information sur le risque de prix du Régime :

(% de la catégorie)	2020		2019	
ACTIONS	Canadiennes	Non-canadiennes	Canadiennes	Non-canadiennes
Produits de consommation discrétionnaires	3,1	11,2	2,4	11,6
Produits de base	5,3	7,7	7,5	8,2
Énergie	9,6	2,4	12,4	3,3
Services financiers	29,2	15,5	27,5	18,1
Soins de santé	0,9	13,1	0,3	12,3
Produits industriels	12,8	12,3	9,7	15,5
Technologie de l'information	9,4	21,7	4,5	16,5
Matériaux	11,6	4,2	10,2	4,6
Immobilier	3,8	2,0	9,1	2,0
Services de télécommunications	6,7	7,3	9,2	5,6
Services publics	7,6	2,6	7,2	2,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Le risque de prix lié aux indices boursiers (S&P/TSX, S&P 500, MSCI EAO, indice mondial MSCI hors Canada) est calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) et selon l'hypothèse d'un taux d'intérêt sans risque constant. Les bêtas des portefeuilles sont fournis par un tiers fournisseur.

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Actions canadiennes		
Valeur marchande	506 624 \$	738 298 \$
Variation +/- 1 % des indices S&P/TSX	4 854	6 860
Actions américaines		
Valeur marchande	937 226	616 506
Variation +/- 1 % de l'indice S&P 500	8 653	5 725
Actions internationales		
Valeur marchande	1 626 887	1 438 946
Variation +/- 1 % de l'indice mondial MSCI hors Canada	12 567 \$	14 042 \$

3. PLACEMENTS (suite)

e) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Régime s'expose au risque de crédit principalement à cause des sommes à recevoir et de la détention de placements dans des instruments de créance et des dérivés hors cote (voir la note 3 c)).

Les sommes à recevoir par le Régime comprennent les cotisations salariales (retenues à la source) et les cotisations patronales (à la charge du promoteur du Régime). Le risque de crédit résulte de la possibilité que le promoteur cesse de verser aux employés leur salaire duquel sont déduites les cotisations salariales, et de payer la partie des cotisations à sa charge. Ce risque de non-paiement est considéré comme faible, et tous les montants dus les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 ont été versés au Régime ultérieurement.

Les instruments de créance comprennent des placements à court terme et des instruments à taux fixe à plus long terme. Le risque de crédit lié aux dérivés hors cote est présent quand la valeur au marché des dérivés détenus par le Régime augmente et que, par conséquent, la contrepartie doit remettre la différence au Régime. L'EPPP spécifie les placements admis, en conformité avec la LNPP, et renferme des lignes directrices et des restrictions concernant chaque catégorie de placement admis, de manière à atténuer le risque de crédit. L'EPPP exige une qualité du crédit minimale, et encadre les placements effectués dans certaines catégories, dans des secteurs d'activité individuels et dans des valeurs individuelles. Les obligations ayant une cote de crédit inférieure à « BBB- » ne peuvent constituer plus de 3 % de la valeur du portefeuille obligataire. Dans le but de réduire le plus possible le risque de crédit associé aux contrats dérivés, le Régime fait uniquement affaire avec de grandes institutions financières ayant une cote de crédit minimale de « A- ».

Le Régime exige aussi de la plupart des contreparties dans ses opérations sur dérivés qu'elles souscrivent à une entente-cadre définie par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), à des dispositions de compensation et/ou au dépôt d'une garantie. Le Régime met à contribution les ressources d'une grande banque canadienne pour obtenir des évaluations indépendantes du crédit de ses contreparties. Au 31 décembre 2020, les garanties offertes par les contreparties aux différents instruments dérivés du Régime s'élevaient à 29,6 millions de dollars (6,2 millions de dollars en 2019), sous forme d'obligations du gouvernement du Canada et d'obligations provinciales et celles offertes par le Régime aux contreparties aux différents instruments dérivés étaient nulles (1,4 million de dollars en 2019). Le Régime n'a rien offert en garantie supplémentaire (2,2 millions de dollars en 2019) à la contrepartie aux titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

3. PLACEMENTS (suite)

e) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'état de la situation financière.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	2020		2019	
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME	Juste valeur	%	Juste valeur	%
Encaisse	413 457	92,6	339 346 \$	76,6
Placement à court terme				
Sociétés	33 047	7,4	103 714	23,4
TOTAL	446 504	100,0	443 060 \$	100,0
Encaisse	413 457	92,6	339 346 \$	76,6
Placements à court terme				
R-1 (élevé)	-	-	35 736	8,0
R-1 (moyen)	-	-	5 236	1,2
R-1 (bas)	33 047	7,4	62 742	14,2
	33 047	7,4	103 714	23,4
TOTAL	446 504	100,0	443 060 \$	100,0

(en milliers de dollars canadiens)	2020		2019	
OBLIGATIONS CANADIENNES	Juste valeur	%	Juste valeur	%
Gouvernement du Canada	1 053 242	29,2	1 002 174 \$	30,6
Provinces	1 476 468	40,9	1 292 943	39,5
Sociétés	1 079 760	29,9	980 565	29,9
TOTAL	3 609 470	100,0	3 275 682 \$	100,0
AAA à AA-	2 016 252	55,9	1 797 786 \$	54,9
A+ à A-	1 079 110	29,9	1 015 468	31,0
BBB+ à BBB-	514 108	14,2	462 428	14,1
TOTAL	3 609 470	100,0	3 275 682 \$	100,0

Ce tableau ne prend pas en compte le risque lié aux dérivés ou aux contreparties dans des opérations sur dérivés. Au 31 décembre 2020, la position nominale du Régime en dérivés à revenu fixe s'établissait à 2,9 milliards de dollars (2,6 milliards de dollar en 2019), et elle était composée de 100,0 % d'obligations provinciales (100,0 % en 2019). Toutes les obligations sous-jacentes ont une cote de crédit d'au moins « A ».

3. PLACEMENTS (suite)

e) Gestion des risques financiers (suite)

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le Régime s'expose au risque de liquidité dû aux prestations de retraite (voir la note 8), à des engagements en matière de placements (voir la note 12) et au passif pouvant découler des positions en dérivés à la valeur de marché. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions de trésorerie trimestrielles, en surveillant quotidiennement ses flux de trésorerie et en suivant de près son portefeuille de billets à court terme très liquides. Les échéances de ces billets – généralement de un jour à trois mois – sont échelonnées de manière à couvrir les sorties de liquidités à court terme du Régime. Ce dernier vise à maintenir un portefeuille de billets à court terme correspondant à au moins 3 % de la valeur du Régime, ce qui est suffisant pour que le Régime puisse honorer ses obligations contractuelles lorsqu'elles viennent à échéance. À moyen et à long terme, le Régime peut également se procurer les liquidités nécessaires grâce à des placements facilement convertibles en argent, comme des actions négociées sur le marché et des instruments à revenu fixe émis par les gouvernements fédéraux et provinciaux du Canada. La majorité des instruments à revenu fixe à long terme sont détenus à des fins de négociation et ne sont donc généralement pas conservés jusqu'à l'échéance prévue au contrat et, en conséquence, sont considérés comme venant à échéance dans moins d'un an.

Au 31 décembre, les passifs financiers du Régime sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens) Au 31 décembre	Dus 2021	Dus 2020
Créditeurs et charges à payer (note 7)	13 740 \$	9 279 \$
Somme à verser aux courtiers	28	4 767
Instruments financiers (note 3 c)	541	26 063
TOTAL	14 309 \$	40 109 \$

f) Divulgaration de la mesure de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire ces évaluations. Cette hiérarchie comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 - l'évaluation basée sur les prix cotés (non ajustés) en vigueur sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 - techniques d'évaluation basées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ;
- Niveau 3 - techniques d'évaluations basées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Selon cette hiérarchie, il faut utiliser les données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas pour lequel des données significatives ont servi à en déterminer la juste valeur.

3. PLACEMENTS (suite)

f) Divulgaration de la mesure de la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, et classés selon la hiérarchie décrite à la page précédente :

(en milliers de dollars canadiens)		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PLACEMENTS 2020	ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
	Placements à revenu fixe				
	Titres de créance publics				
	Encaisse et placements à court terme	446 504 \$	- \$	- \$	446 504 \$
	Obligations canadiennes	-	2 515 627	1 093 843	3 609 407
	Instruments financiers dérivés				
	Contrats à termes sur obligations et swaps	-	33 399	-	33 399
	Swaps sur rendement total	-	21 228	-	21 228
	Titres de créance privés	-	-	59 597	59 597
		446 504	2 570 254	1 153 440	4 170 198
	Actions				
	Action publiques				
	Canadiennes	80	506 544	-	506 624
	Non-canadiennes	2 128 792	435 321	-	2 564 113
	Action privées	-	-	518 123	518 123
		2 128 872	941 865	518 123	3 588 860
	Immobilier	20 684	-	935 749	956 433
	Contrats de change à terme	-	7 431	-	7 431
	TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	2 596 060	3 519 550	2 607 312	8 722 922
	PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS				
	Placements à revenu fixe				
	Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(52 168)	-	(52 168)
	Options - actions	(461)	-	-	(461)
	TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(461)	(52 168)	-	(52 629)
	TOTAL DES PLACEMENTS NETS	2 595 599 \$	3 467 382 \$	2 607 312 \$	8 670 293 \$

Au cours de l'exercice, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux 1, 2 et 3.

3. PLACEMENTS (suite)

f) Divulgaration de la mesure de la juste valeur (suite)

	(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
PLACEMENTS 2019	ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS								
	Placements à revenu fixe								
	Titres de créance publics								
	Encaisse et placements à court terme	437 824	\$	5 236	\$	-	\$	443 060	\$
	Obligations canadiennes	-		2 278 689		996 993		3 275 682	
	Titres de créance privés	-		-		38 431		38 431	
		437 824		2 283 925		1 035 424		3 757 173	
	Actions								
	Action publiques								
	Canadiennes	317 309		420 989		-		738 298	
	Non-canadiennes	1 683 196		372 256		-		2 055 452	
	Actions privées	-		-		517 528		517 528	
		2 000 505		793 245		517 528		3 311 278	
	Immobilier	29 227		-		917 518		946 745	
	Fonds de couverture	-		-		46 233		46 233	
	Contrats de change à terme	-		5 942		-		5 942	
	TOTAL DES ACTIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	2 467 556		3 083 112		2 516 703		8 067 371	
	PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS								
	Placements à revenu fixe								
	Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-		(75 885)		-		(75 885)	
	Obligations par superposition								
	Contrats à termes sur obligations et swaps	-		(18 098)		-		(18 098)	
	Swaps sur rendement total	-		(2 225)		-		(2 225)	
				(96 208)				(96 208)	
	Options - actions	(84)		-		-		(84)	
	TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS	(84)		(96 208)		-		(96 292)	
	TOTAL DES PLACEMENTS NETS	2 467 472	\$	2 986 904	\$	2 516 703	\$	7 971 079	\$

3. PLACEMENTS (suite)

f) Divulgaration de la mesure de la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 :

PLACEMENTS 2020	(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 déc. 2019	Achats	Ventes	Gains/(pertes) réalisés	Variation des gains/(pertes) non réalisés	Amortissement	Solde au 31 déc. 2020
PLACEMENTS 2020	Placements à revenu fixe							
	Obligations Canadiennes	996 993 \$	- \$	(35 207) \$	20 931 \$	111 143 \$	(17) \$	1 093 843 \$
	Titres de créance privés	38 431	60 022	(39 217)	313	48	-	59 597
		1 035 424	60 022	(74 424)	21 244	111 191	(17)	1 153 440
	Actions privées	517 528	52 574	(26 293)	(390)	(25 296)	-	518 123
	Immobilier	917 518	109 386	(57 826)	6 696	(40 025)	-	935 749
	Fonds de couverture	46 233	-	(42 665)	2 665	(6 233)	-	-
	TOTAL	2 516 703 \$	221 982 \$	(201 208) \$	30 215 \$	39 637 \$	(17) \$	2 607 312 \$

PLACEMENTS 2019	(en milliers de dollars canadiens)	Solde au 31 déc. 2018	Achats	Ventes	Gains/(pertes) réalisés	Variation des gains/(pertes) non réalisés	Amortissement	Solde au 31 déc. 2019
PLACEMENTS 2019	Placements à revenu fixe							
	Obligations Canadiennes	876 848 \$	- \$	(195) \$	(18) \$	120 375 \$	(17) \$	996 993 \$
	Titres de créance privés	10 600	28 677	(845)	-	25	(26)	38 431
		887 448	28 677	(1 040)	(18)	120 400	(43)	1 035 424
	Actions privées	542 704	56 298	(34 786)	(19)	(46 707)	-	517 528
	Immobilier	854 623	115 652	(42 883)	(90)	(9 784)	-	917 518
	Fonds de couverture	38 670	-	-	-	7 563	-	46 233
	TOTAL	2 323 445 \$	200 627 \$	(78 709) \$	(89) \$	71 472 \$	(43) \$	2 516 703 \$

Les gains nets non réalisés relatifs aux instruments financiers de niveau 3 détenus à la fin de l'exercice totalisent 902,4 millions de dollars (2019 : 885,0 millions de dollars).

4. CAPITAL

Le capital du Régime est constitué d'excédents de capitalisation établis régulièrement dans des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif de gestion du Régime est de s'assurer de toujours disposer du capital nécessaire pour le service des prestations de retraite futures. Le Conseil de fiducie du Régime encadre la préparation des évaluations actuarielles et surveille le niveau de capitalisation du Régime. Le promoteur du Régime détermine les mesures à prendre pour maintenir une capitalisation suffisante. L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et leurs survivants. À partir d'un ensemble d'hypothèses économiques et autres, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, qu'il compare à la somme de l'actif du Régime. Cette comparaison permet de dégager un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation de la capitalisation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime. Une évaluation actuarielle du Régime doit être déposée chaque année auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. En outre, le Conseil de fiducie prend connaissance de rapports trimestriels de l'actuaire et de comptes rendus mensuels de la direction sur la situation financière du Régime estimée selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité. Ces informations lui permettent de mieux suivre la position de capitalisation du Régime. Les notes 8 et 10 présentent les données les plus récentes en ce qui concerne l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation. Les obligations en matière de capital du Régime n'ont subi aucun changement important et la stratégie générale de gestion à cet égard est identique à celle poursuivie en 2019.

5. COTISATIONS

Ci-après la répartition des cotisations pour l'exercice :

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Cotisations salariales		
- Service courant	51 607 \$	51 914 \$
- Service passé	5 067	7 221
	56 674	59 135
Cotisations patronales	52 860	50 856
Transferts	1 050	1 809
TOTAL	110 584 \$	111 800 \$

6. LA COMPOSANTE FLEXIBLE (PENFLEX)

Le Régime comporte une composante flexible (« PenFlex »), en vertu de laquelle les participants peuvent augmenter leurs cotisations jusqu'aux limites prévues par la LIR. Ils ont le choix entre divers fonds en gestion commune gérés par des gestionnaires de portefeuilles externes. Les cotisations majorées de leurs produits de placements sont affectées à des compléments de prestations, aux taux du marché, au moment de la retraite, du décès ou de la cessation de services, selon le cas. Le passif du Régime au titre du PenFlex équivaut aux cotisations supplémentaires des participants, majorées des produits de placements, augmentées ou diminuées des plus-values ou moins-values et diminuées des achats de droits à retraite complémentaires et des transferts. Cette portion du Régime est entièrement financée par les participants.

6. LA COMPOSANTE FLEXIBLE (PENFLEX) (suite)

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Placements au début de l'exercice	4 137 \$	4 407 \$
Appréciation du capital	205	535
Achat de droits à retraite complémentaires et transferts	(509)	(805)
Placements à la fin de l'exercice	3 833 \$	4 137 \$

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre, la répartition des créditeurs et des charges à payer est la suivante :

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Prestations	5 436 \$	6 245 \$
Charges administratives	8 304	3 034
TOTAL	13 740 \$	9 279 \$

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Conformément à la LNPP, une évaluation actuarielle doit être effectuée annuellement. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2020, par Morneau Shepell. Les montants présentés dans ces états financiers sont tirés de cette évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sur le plan des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les hypothèses les plus probables selon le Conseil de fiducie et sont à la fois de nature économique et non économique. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de cessation d'emploi et de retraite. Les principales hypothèses économiques, qui comprennent le taux de rendement de l'actif, le taux d'indexation des salaires, l'indexation et le taux d'inflation, sont les suivantes :

	Hypothèses à long terme	
	2020	2019
Taux de rendement de l'actif	5,50 %	5,70 %
Taux d'indexation des salaires ⁽¹⁾	2,50 %	2,75 %
Indexation	1,86 %	1,86 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Table de mortalité	CBC 2019 Mortalité des retraités (CPM- B table de projection)	CBC 2019 Mortalité des retraités (CPM- B table de projection)

⁽¹⁾ Ne comprend pas l'augmentation au mérite et les promotions

Des hypothèses sur l'évolution à court terme de la conjoncture économique ont également été retenues.

En 2020, des gains actuariels nets de 24,5 millions de dollars (2019 : pertes actuarielles nettes de 8,7 millions de dollars) ont été réalisés en raison de l'évolution du nombre de participants et des règlements versés à la suite de cessations d'emploi et départs à la retraite par rapport aux hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2020.

8. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

La LNPP exige également que le Régime soit évalué selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime. Au 31 décembre 2020, date de la dernière évaluation actuarielle, le passif du Régime selon le principe de la solvabilité était estimé à 8 318 millions de dollars (2019 : 7 787 millions de dollars).

9. PRESTATIONS

Ci-après la répartition des sommes versées au titre de prestations, pour l'exercice clos le 31 décembre :

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Prestations		
- Retraite	258 566 \$	256 704 \$
- Décès	35 555	34 555
	294 121	291 259
Remboursements et transferts à d'autres plans	18 554	21 092
PenFlex - Achat de droits à retraite complémentaires et transferts (note 6)	509	805
	19 063	21 897
TOTAL	313 184 \$	313 156 \$

10. POSITION DE CAPITALISATION

La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 2020. Elle a fait ressortir un excédent de capitalisation de 3 313,4 millions de dollars selon le principe de la continuité de l'exploitation (2 791.5 millions de dollars en 2019).

La LNPP exige également que l'évaluation actuarielle comprenne une estimation du passif du Régime selon le principe de la solvabilité, y compris la valeur des prestations acquises à la date de l'évaluation en cas de liquidation du Régime. Les hypothèses employées pour évaluer la solvabilité sont en grande partie imposées par l'Institut canadien des actuaires, qui préconise l'utilisation de taux d'actualisation qui sont en général inférieurs au taux de rendement dégagé par le Régime. L'emploi de taux d'actualisation plus modérés se traduit par un passif plus élevé et fait en sorte que le Régime accuse un excédent de capitalisation de 381,1 millions de dollars au 31 décembre 2020 (excédent de 229,3 millions en 2019) selon le principe de la solvabilité. En ce qui concerne la capitalisation de solvabilité, le Régime est tenu de déterminer sa position de capitalisation du déficit de solvabilité sur la moyenne du solde de l'exercice en cours et des deux soldes de fin d'exercice précédents. Cela se traduit par un excédent de financement moyen du régime sur trois ans de 102.9% (excédent de financement moyen sur trois ans de 101.3% en 2019). En vertu de la LNPP, les déficits de solvabilité doivent être renfloués par le promoteur du Régime sur une période maximale de cinq ans, soit par des cotisations supplémentaires en espèces ou au moyen d'une lettre de crédit. Ce scénario était applicable au cours de l'exercice 2019 étant donné que le ratio de financement moyen sur 3 ans à la fin de 2018 était déficitaire. En 2019, le promoteur du Régime a choisi d'utiliser une lettre de crédit pour réduire les exigences de capitalisation du déficit de solvabilité, conformément à l'approbation du ministre des Finances, de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et du BSIF. Au 31 décembre 2020, le Régime maintient un excédent de financement moyen sur trois ans, donc il n'a aucune exigence en ce qui concerne la capitalisation de solvabilité pour 2021.

Le rapport actuariel sera présenté au promoteur du Régime, conformément à l'Acte de fiducie, et au BSIF.

11. CHARGES ADMINISTRATIVES

Conformément à l'Acte de fiducie, la Caisse assume toutes les charges administratives engagées par les fiduciaires pour l'établissement et la gestion du Régime et de la Caisse. Les charges pour les exercices clos le 31 décembre s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2019
Administration de la Caisse		
Gestion interne		
Charges salariales et sociales	6 679 \$	5 573 \$
Honoraires	579	258
Traitement des données / technologie	1 065	1 122
Droits de garde et coûts de transaction	623	828
Location de bureaux	403	378
Autres	17	78
Total – Gestion interne	9 366	8 237
Gestion externe des placements		
Honoraires de gestion et liés au rendement	33 172	41 693
Droits de garde et coûts de transaction	707	649
Total – Gestion externe	33 879	42 342
Total de l'administration de la Caisse	43 245	50 579
Administration du service des prestations		
Administration externe	1 562	1 700
Charges salariales et sociales	430	507
Honoraires	22	21
Traitement des données / technologie	32	38
Autres	210	243
Total de l'administration du service des prestations	2 256	2 509
Charges du Conseil de fiducie		
Honoraires	514	535
Autres	97	145
Total des charges du Conseil de fiducie	611	680
Taxe de vente harmonisée	1 258	1 056
TOTAL	47 370 \$	54 824 \$

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Le Régime s'est engagé à faire des opérations de placement qui pourraient amener des déboursés sur plusieurs années conformément aux termes et conditions convenus. Au 31 décembre 2020, ces engagements potentiels se chiffraient à 656.5 millions de dollars (2019 : 535,8 millions de dollars). Le Régime dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements au moment de leur échéance. Le Régime peut être tenu de financer les découverts de trésorerie et d'honorer les obligations de ses partenaires, incluant d'autres caisses de retraite, dans certains placements immobiliers. En outre, il peut devoir financer certains placements immobiliers en cas de défaut de financement par d'autres sources. Le Régime n'a pas eu à financer les obligations de ses partenaires dans le passé, et ce risque éventuel est donc considéré comme faible.

13. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime prévoit que les membres du Conseil de Fiducie, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le Régime peut être tenu de verser une compensation à des contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications aux lois et règlements. Le nombre de ces ententes, la diversité des indemnités versées et leur nature imprévisible empêchent le Régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximum qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu de ces ententes d'indemnisation. Au 31 décembre 2020, le montant comptabilisé à titre de passif pour les réclamations en vertu de ces indemnités est de néant (2019: néant).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Les montants comparatifs 2019 de la note 3 a) Tableaux des placements ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de l'exercice en cours.

15. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation du Régime aux périodes futures.

INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

PLACEMENTS DE PLUS DE 30 MILLION DE DOLLARS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(non audité)

TITRES À REVENU FIXE

Émetteur	Coupon	Date d'échéance	Juste valeur (en millions de dollars)
Titres de créance publics			
BlackRock Canada CorePlus Long Bond Fund	s.o.	s.o.	1 061
Gouvernement du Canada	4,00 %	1-déc-31	205
TD <i>Emerald</i> Long Bond Broad Market Pooled Fund	s.o.	s.o.	174
Gouvernement du Canada	2,75 %	1-déc-48	162
Province du Québec	4,25 %	1-déc-31	96
Gouvernement du Canada	2,00 %	1-déc-41	96
Gouvernement du Canada	2,00 %	1-déc-51	89
Gouvernement du Canada	3,00 %	1-déc-36	81
Province de l'Ontario	2,80 %	2-juin-48	77
Province de l'Ontario	2,00 %	1-déc-36	74
Gouvernement du Canada	1,50 %	1-déc-44	50
Gouvernement du Canada	1,25 %	1-déc-47	43
Gouvernement du Canada	1,25 %	1-déc-30	41
Province de l'Ontario	2,90 %	1-déc-46	34
Province du Québec	3,50 %	1-déc-48	33
Province du Québec	5,00 %	1-déc-41	31
Province de l'Ontario	2,65 %	1-déc-50	30

ACTIONS

Émetteur	Juste valeur (en millions de dollars)
Actions Public	
<u>Actions canadiennes</u>	
TD <i>Emerald</i> Canadian Equity Index Pooled Fund	405
TD <i>Emerald</i> Low Volatility Canadian Equity Pooled Fund	101
<u>Actions non-canadiennes</u>	
SPDR S&P 500 ETF Trust Units	338
Wellington Emerging Markets Research Equity Fund	161
TD <i>Emerald</i> Hedged Synthetic International Equity Pooled Fund	151
TD <i>Emerald</i> Low Volatility All World Equity Pooled Fund	124
Apple Inc.	74
Berkshire Hathaway Inc. – Class B	70
Microsoft Corp.	65
MasterCard Inc. – Class A	56
Johnson & Johnson	43
Alphabet – Class A	41

PLACEMENTS DE PLUS DE 30 MILLION DE DOLLARS (suite)

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(non audité)

ACTIONS (suite)

Émetteur	Juste valeur (en millions de dollars)
Actions Privés	
Fonds mondial d'actions privées	45
Fonds secondaire	42
Fonds secondaire	40
Fonds asiatique de capital-risque	40
Fonds asiatique d'actions privées	34
Fonds secondaire	34
Fonds mondial d'actions privées	31

ACTIFS RÉEL

Émetteur	Juste valeur (en millions de dollars)
Placements Immobiliers	
AEW Core Property Trust	90
Bentall Kennedy Prime Canadian Property fund	88
Morguard Investment Ltd. Res. Prop. (1) Inc. Pooled	65
Triovest Realty Advisors Westhills Equities	59
Minto Properties Multi-Residential Income	44
Strathallen Retail Property Fund LP No. 4	42
Airdrie Flex Industrial Fund	40
Realstar Apartment Partnership II	35
Bridge Multifamily IV International Fund	31
Infrastructures	
Brookfield Infrastructure Fund II	48
John Hancock Infrastructure Fund	41
Terrains Forestiers / Terres Agricole	
Hancock Timberland & Farmland Fund	52

10 PRINCIPAUX TITRES DE PARTICIPATION DIRECTE

AU 31 DÉCEMBRE 2020

(non audité)

EN POURCENTAGE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Société	Secteur	%
SPDR S&P 500 ETF Trust Units	Indice large	3,88 %
Apple Inc.	Technologie	0,85 %
Berkshire Hathaway Inc. – Class B	Services financiers	0,81 %
Microsoft Corp.	Technologie	0,75 %
MasterCard Inc. – Class A	Services financiers	0,65 %
Johnson & Johnson	Santé	0,49 %
Alphabet Inc. – Class A	Communications	0,47 %
UnitedHealth Group	Santé	0,31 %
Danaher Corp	Santé	0,24 %
JPMorgan Chase & Co.	Services financiers	0,23 %
Total – 10 Principaux titre internationaux		8,68 %

CONSEIL DE FIDUCIE ET DIRECTION

CONSEIL DE FIDUCIE

(au 31 décembre 2020)



Sandra Mason
(Présidente)
Administratrice
CBC/Radio-Canada



Michael Mooney*
Vice-président principale
et chef de la direction
financière
Intérimaire
CBC/Radio-Canada



Marco Dubé
Vice-président,
Personnes et Culture
CBC/Radio-Canada



François Roy
Administrateur
CBC/Radio-Canada



Alain Pineau
Représentant des
retraités



Calum McLeod
Représentant des
employés



Marie-Andrée Charron
Représentante des
employés

*À compter de mars 2021, Carol Najm a été nommée vice-présidente et cheffe de la direction financière et au Conseil de fiducie de Radio-Canada. Elle assumera le poste occupé par Michael Mooney.

DIRECTION

Duncan Burrill, CPA, CMA
Administrateur délégué / PDG

Julie Murphy, CPA, CGA
Secrétaire-trésorière

GESTION DE PLACEMENT

Patrizia Cappelli, CFA
Gestionnaire de portefeuille
Obligations intérieures

Koblavi Fiagbedzi, CFA
Gestionnaire de portefeuille
Actifs réels

Edward Golding, CFA
Gestionnaire de portefeuille
Placements privés

Laura Hurst, CFA
Gestionnaire de portefeuille
Actions internationales

Nadi Tadros, CFA
Gestionnaire de portefeuille
Actions internationales

Robert VandenBygaart, CFA
Gestionnaire de portefeuille
Actions américaines

ADMINISTRATION

Francesca Adibe, CPA, CGA
Première chef
Gestion des risques et
administration

Carole Bélanger, ASA
Première directrice
Administration, Régime de
retraite

Sheldon Sullivan, CPA, CA
Premier chef
Opérations comptables

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions sur ce rapport annuel ou sur tout autre élément du programme de communication.

Veuillez adresser vos commentaires au :

**Conseil de fiducie de la Caisse de
retraite de Radio-Canada**
99, rue Bank, bureau 919
Ottawa (Ontario) K1P 6B9

Téléphone : (613) 688-3900
Télécopieur : (613) 688-3901

Courrier électronique : pension@cbcpension.ca
Internet – généraux : www.cbc-radio-canada-pension.ca
Internet – participants actifs : io.cbcr.ca/#/pac
retraités : www.pensionadmin-cbc-src.ca

GLOSSAIRE

ACOR

L'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) est une association intergouvernementale d'organismes de contrôle de régimes de retraite dont la mission est de faciliter l'implantation d'un système réel et efficace de réglementation des régimes de retraite au Canada. Elle traite des enjeux d'intérêt commun liés à la réglementation des régimes de retraite et échafaude des solutions destinées à simplifier et à harmoniser encore davantage la réglementation des régimes de retraite au Canada.

ACTIF

L'actif correspond à l'avoir de la Caisse de retraite, principalement ses placements à leur juste valeur.

ACTUAIRE

Spécialiste, Fellow de l'Institut canadien des actuaires (ICA), qui est chargé d'établir et de signer des évaluations actuarielles.

ATTRIBUTION DU RENDEMENT

Repérage des sources de rendement du portefeuille par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Cela permet d'expliquer pourquoi le rendement d'un portefeuille a été supérieur ou inférieur à son indice de référence.

AUTOÉVALUATION DES MESURES DE CONTRÔLE (AMC)

Méthode utilisée pour examiner les principaux objectifs commerciaux, les risques liés à l'atteinte des objectifs et les contrôles internes conçus pour gérer ces risques. Une AMC permet aux gestionnaires et aux équipes de travail directement impliqués dans les unités d'affaires, les fonctions et les processus de participer à l'évaluation de la gestion des risques de l'organisation et aux processus de contrôle.

BÊTA

Mesure quantitative de l'évolution d'une action ou d'un portefeuille d'actions par rapport aux variations de son indice de référence connexe.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (BSIF)

Le BSIF est un organisme fédéral, créé en 1987 en vertu de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Son mandat consiste à superviser toutes les institutions financières et tous les régimes de retraite sous réglementation fédérale.

CAISSE DE RETRAITE

Une caisse de retraite est un ensemble d'actifs formant une entité juridique indépendante, achetés grâce aux cotisations à un régime de retraite dans le but exclusif de financer les prestations de retraite.

COEFFICIENT DE CAPITALISATION

Rapport entre l'actif et le passif d'un régime de retraite, déterminé par la dernière évaluation actuarielle. Le coefficient de capitalisation est équivalent à 100 % lorsque la valeur de l'actif et la valeur du passif du régime de retraite sont les mêmes. Il peut être mesuré selon le principe de la solvabilité ou de la continuité de l'exploitation.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Pourcentage d'un portefeuille ou d'un fonds qui est investi dans chacune des principales catégories d'actifs (p. ex., billets à court terme, titres à revenu fixe, actions canadiennes, actions internationales et autres titres).

CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS

Contrats entre deux contreparties en vertu desquels une contrepartie accepte d'acheter une obligation et l'autre accepte de vendre une obligation à une date future convenue, mais à un prix fixé au début du contrat.

CONVEXITÉ

Calcul visant à définir l'évolution d'une obligation en fonction des variations de taux d'intérêt.

COURBE DE RENDEMENT

La courbe de rendement correspond à la relation entre le taux d'intérêt (taux d'emprunt) et la date d'échéance d'une dette pour un emprunteur donné dans une devise donnée.

COUVERTURE

Opération consistant à utiliser une sorte de titre pour se protéger contre les mouvements défavorables du prix d'une autre sorte de titre. La couverture se fait normalement au moyen de produits dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré ou standardisés, ou des swaps.

DÉFICIT

Il y a déficit dans un régime de retraite lorsque l'évaluation actuarielle détermine qu'il y a un écart négatif entre la valeur de l'actif du régime et celle de son passif.

DURATION

Durée de vie moyenne des flux financiers d'une obligation pondérée par leur valeur actualisée.

ÉCART DE TAUX

Différence entre les rendements de deux obligations distinctes en raison de la cote de crédit différente qui leur est attribuée. L'écart de taux correspond au rendement net supplémentaire qu'un investisseur peut obtenir du fait d'être exposé à un risque de crédit plus élevé. Il désigne souvent l'écart de rendement par rapport aux obligations du gouvernement fédéral. L'expression « différentiel de taux » est également employée dans ce sens.

EPMP

Énoncé des politiques et des procédures de placement. L'EPMP définit les politiques et les principes de placement, de même que les placements admissibles qui répondent aux besoins et aux objectifs du Régime, en conformité avec les exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et de ses règlements.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Analyse de la situation financière d'un régime de retraite, qui consiste à calculer le passif du régime et le coût des prestations à servir aux participants. L'évaluation est établie par un actuaire, et les responsables du régime doivent déposer un rapport d'évaluation auprès de l'instance de réglementation en la matière annuellement.

GLOSSAIRE

ÉVALUATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

L'évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation examine la situation de financement d'un régime sur la base que le régime est maintenu indéfiniment.

ÉVALUATION SELON LE PRINCIPE DE LA SOLVABILITÉ

L'évaluation selon le principe de la solvabilité suppose que le régime met fin à ses activités à la date de l'évaluation. Ce principe sert à évaluer si le régime dispose de suffisamment d'actifs pour liquider toutes les prestations acquises jusqu'à cette date.

EXCÉDENT

Écart positif, déterminé par l'évaluation actuarielle, entre les valeurs disponibles d'un régime de retraite et ses provisions pour rentes (passif).

FIDUCIAIRE

Personne physique ou morale chargée de la garde d'un bien appartenant à autrui. Il peut s'agir d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un syndic.

FPI

Fiducie de placement immobilier. Titre coté en bourse qui investit dans des actifs immobiliers.

FRAIS DE GESTION

Frais exigés par un gestionnaire de placement pour la gestion d'un fonds de placement. Les frais de gestion sont destinés à rémunérer les gestionnaires en échange de leur expertise et à rembourser les coûts qu'ils engagent à cette fin.

GESTION ACTIVE

Style de gestion de placements dont l'objectif est d'atteindre un rendement qui soit supérieur à un indice de référence ou à un indice boursier donné. C'est le contraire de la gestion passive.

GESTION PASSIVE

Style de gestion de placements dont l'objectif est d'atteindre un rendement égal à l'indice boursier ou à l'indice de référence. Cette stratégie est aussi connue sous le nom d'« indexation ». C'est le contraire de la gestion active.

GOUVERNANCE

Il s'agit des différentes modalités (structures, processus, mesures de sécurité) que les responsables d'un régime de retraite mettent en place pour superviser, gérer et administrer le régime, et s'assurer de respecter les obligations, notamment celles des fiduciaires.

INDEXATION (des prestations de retraite)

Rajustement périodique des prestations de retraite pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. L'indexation est calculée habituellement d'après un pourcentage ou une valeur plafond de l'indice des prix à la consommation.

INDICE DE RÉFÉRENCE

Norme en fonction de laquelle le rendement ou la caractéristique d'un portefeuille ou d'un placement est mesuré. L'indice boursier S&P/TSX et l'indice obligataire universel DEX sont largement utilisés comme indices de référence pour le rendement des actions canadiennes et des titres canadiens à revenu fixe, respectivement.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

Outil de mesure de l'inflation qu'utilise Statistique Canada pour suivre l'évolution du prix d'un panier composé de biens et de services qu'un consommateur canadien typique achète chaque mois. L'IPC sert à calculer l'augmentation annuelle du coût de la vie des prestataires de rentes de retraite, mécanisme appelé également indexation.

JUSTE VALEUR

Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes dans des conditions normales de concurrence.

LOI SUR LES NORMES DE PRESTATION DE PENSION (de 1985)

Loi gérée par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et qui présente les règles concernant l'enregistrement, l'administration et les prestations des régimes de retraite au Canada.

MESURES DU RISQUE

Mesures statistiques qui quantifient le degré d'incertitude quant à l'atteinte de rendements attendus. Ces mesures aident les organisations à comprendre le volume de risques qu'elles prennent actuellement ou qu'elles comptent prendre.

OBLIGATIONS DU RÉGIME DE RETRAITE

Valeur actuelle des prestations payables aux participants et auxquelles ils ont droit ou auront droit leur vie durant au titre du Régime.

PASSIF

Partie de l'actif du régime qui doit être affectée aux rentes de retraite versées et à être versées.

PLACEMENT EN FONCTION DU PASSIF

Stratégie de placement (également appelée appariement de l'actif et du passif) qui gère l'actif d'un régime de retraite en fonction de son passif dans le but de réduire au minimum la volatilité de l'excédent du régime. Cela se fait principalement par la couverture du risque lié aux taux d'intérêt et à l'inflation. En vertu de cette stratégie, l'actif d'un régime de retraite est divisé en actifs appariés et non appariés. Les actifs appariés (à revenu fixe) suivent l'évolution du passif du régime par rapport à l'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation. Les actifs non appariés (actions et placements spéculatifs) évoluent différemment.

PLACEMENTS EN CAPITAL-RISQUE

Placements dans des entreprises en démarrage.

PLACEMENTS MEZZANINE

Placements dans les créances de rang inférieur d'une entreprise, qui renferment une option pour convertir ces créances en droits sur l'actif.

PLACEMENTS PAR RACHAT

Placements dans le bloc de contrôle d'une entreprise.

GLOSSAIRE

PLACEMENTS PRIVÉS

Vente d'actions ou de titres à revenu fixe directement à des investisseurs institutionnels comme les banques, les compagnies d'assurances, les fonds de placements spéculatifs et les caisses de retraite. Étant donné que la vente se limite aux investisseurs institutionnels, les exigences en matière d'enregistrement des valeurs et de divulgation de l'information sont moindres que celles qui concernent les titres cotés en bourse.

POINT DE BASE

Un centième d'un point de pourcentage (0,01 point de pourcentage). Par exemple, si la cible pour le taux d'intérêt à un jour passe de 2,75 % à 3,00 %, le taux de financement a augmenté de 25 points de base.

PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE DU PASSIF

Indice de référence qui sert d'approximation du marché pour évaluer les variations dans les obligations du Régime en fonction de l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt.

PORTEFEUILLE DE SUPERPOSITION D'OBLIGATIONS

Portefeuille de produits dérivés à revenu fixe qui est conçu pour couvrir les risques de taux d'intérêt et d'inflation du Régime sans modifier la composition de l'actif corporel du Régime. Il s'agit là d'une partie essentielle de la stratégie de placement en fonction du passif du Régime.

PRODUITS DÉRIVÉS

Les produits dérivés sont des contrats financiers, ou des instruments financiers, dont les valeurs sont dérivées de la valeur d'un autre produit (appelé produit sous-jacent). Le produit sous-jacent sur lequel est basé un produit dérivé peut être un actif (p. ex., actions, obligations), un indice (p. ex., taux de change, indices boursiers) ou un autre type de produit. Les principaux types de produits dérivés sont les suivants : les transactions à terme de gré à gré (qui, si elles sont négociées sur une place boursière, sont connues sous le nom de contrats à terme), les options et les swaps. Les produits dérivés peuvent être utilisés pour couvrir le risque de perte économique lié aux changements de valeur des produits sous-jacents.

PROMOTEUR DU RÉGIME

Personne physique ou morale qui établit un régime de retraite.

RÉGIME DE RETRAITE CONTRIBUTIF À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Régime de retraite qui garantit à l'employé le versement de ses prestations de retraite selon une formule précise prédéterminée. Le montant des prestations est généralement fonction des années de service de l'employé et de son profil salarial. Avec un régime à prestations déterminées, c'est l'employeur qui assume le risque lié aux placements. Dans un régime de retraite contributif les participants doivent verser des cotisations, généralement sous forme de retenues à la source, en vue de toucher des prestations.

RÉGIME DE RETRAITE PARVENU À MATURITÉ

Régime de retraite où le nombre de participants retraités et d'employés proches de la retraite est beaucoup plus élevé que le nombre de jeunes participants au régime. Les régimes parvenus à maturité versent habituellement plus aux retraités que ce qu'ils reçoivent sous forme de cotisations des employés encore actifs.

RÉSERVE FÉDÉRALE AMÉRICAINE

Créée en 1913, la Réserve fédérale américaine (« la Fed ») est le système bancaire central aux États-Unis.

SUSPENSION DE COTISATIONS

Période pendant laquelle les cotisations à un régime de retraite sont suspendues, la raison la plus commune étant une situation d'excédent.

SWAPS SUR LE RENDEMENT TOTAL

Contrats entre deux parties où l'une convient de payer le rendement total (paiements d'intérêt et tout gain ou perte en capital) d'un actif de référence précis et où l'autre partie convient de payer des flux de trésorerie fixes ou basés sur les variations d'un titre donné.

TAUX D'ENTENTE DE RACHAT

Le taux d'entente de rachat est le taux d'escompte auquel une banque centrale rachète les titres du gouvernement aux banques commerciales.